

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

Bureau

Président : M. Vincent DAHER
Vice-président : M. Armando COUTO
Secrétaire : Mme Hélène CONRADIN
Membres : M. Simon ANTICH, Mme Megan BONFILS

Sont présent.es :

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, M. Simon ANTICH, Mme Chadlia BALHI KELLER, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, M. Fabrice BROTO, Mme Octavia CERCHEZ, Mme Vanessa CHOBAS, Mme Hélène CONRADIN, M. Vincent DAHER, Mme Françoise DELFIM, Mme Priscille DIA, M. Marwan DOUIHOU, Mme Véronique EQUEY, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, M. Thibaud KELLERHALS, Mme Leila KHATCHADOURIAN, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, Mme Nancy RUERAT, Mme Sevinc SONMEZ, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Thomas VOGEL, M. Robert VÖLKI, M. Serhat YILMAZ

Excusé-es :

M. Michele COLLEONI, M. Thierry DEROBERT, M. Christophe OGI, M. André PYTHON

Assistent à la séance :

M. Damien BONFANTI, Maire
Mme Corinne GACHET, Mme Salima MOYARD
Conseillères administratives
M. Julien GROSCLAUDE, Secrétaire général
Mme Léa BOISADAM, procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 451-26.03 Ecole de Cérésolle - Travaux énergétiques - Crédit **p. 403**
Entrée en matière d'investissement
Fr.400'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

- b) 452-26.03 Rénovation du parc en Sauvy - Crédit d'investissement **p. 404**
Entrée en matière
 Fr.300'000.--

7) Motions-résolutions

- a) Motion des groupes socialiste et MCG « Pour des mesures communales favorisant l'insertion professionnelle des adultes à Lancy » (M159-2026) **p. 405**
- b) Motion du groupe UDC « Lutte contre les dégradations et le sentiment d'insécurité à Lancy » (M160-2026) **p. 408**

RAPPORTS DE COMMISSION

8) Discussion et vote d'objets de retour des commissions

- a) 146-2025 Motion du groupe UDC « Installation de caméras de surveillance et amélioration des aménagements de sécurité à la Villa Solitaire et dans le parc Pré-Monnard » – Rapport de la Commission conjointe sécurité-sociale et petite enfance, séance des 26 janvier et 16 février 2026 (Mme Kristine BEUN) **p. 412**
Vote
- b) 449-26.02 Cuisine de production centralisée – service de la petite enfance – demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année - Rapport de la Commission conjointe finances et sociale-petite enfance, séance du 2 mars 2026 (M. Marwan DOUIHOU) **p. 419**
Arrêté
 Fr. 62'541.--
- c) 450-26.02 Adjointe de direction – service de la petite enfance – demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année – Rapport de la Commission conjointe finances et sociale-petite enfance, séance du 2 mars 2026 (M. Marwan DOUIHOU) **p. 426**
Arrêté
 Fr.97'244.--

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission des finances, séance du 2 février 2026, rapporteur M. Thierry DEROBERT
 Présentation du Plan financier quadriennal 2026-2029 **p. 433**
- 10) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 3 février 2026, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Visite du bâtiment du service de l'environnement du chemin des Rambossions **p. 435**
- b) Présentation de la politique lancéenne sur la gestion des déchets **p. 435**
- c) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

- 11) Commission sociale et petite enfance, séance du 5 février 2026, rapporteure Mme Véronique EQUÉY
- a) Présentation des dispositifs d'animation socioculturelle du Grand-Lancy : maison de quartier Sous l'Etoile, Terrain d'aventure Lancy-Voiret, maison de quartier Pont-Rouge, maison de quartier la Boîte **p. 439**
 - b) Divers
- 12) Commission de la sécurité, séance du 16 février 2026, rapporteure Mme Kristine BEUN
Divers
- 13) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 17 février 2026, rapporteure Mme Priscille DIA
- a) Moyenne ceinture et tram tangentiel - Point de situation **p. 441**
- 14) Commission des travaux, séance du 19 février 2026, rapporteure Mme Nancy RUERAT
Présentation sur la priorisation des réalisations du service des travaux et énergie (STE) sur la base du budget 2026 **p. 443**
- 15) Commission conjointe des finances et sociale, petite enfance, séance du 2 mars 2026, rapporteur M. Marwan DOUIHOU
Nomination d'un-e représentant-e du Conseil municipal à la villa Tacchini **p. 444**
- 16) Réponses du Conseil administratif
- a) Questions écrites **p. 444**
 - b) Motions-résolutions
 - Motion M132-2025 « Lancy, commune responsable et engagée dans le soutien aux produits et services suisses » (M132A-2026) **p. 447**

POINTS FINAUX

- 17) Propositions individuelles et questions **p. 450**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. DAHER : Bonsoir. Nous allons démarrer notre séance du Conseil municipal du 12 mars. Nous avons quatre excusés annoncés : M. COLLEONI, M. DEROBERT, M. OGI et M. PYTHON. Des retards prévus ? Peut-être Mme CONRADIN. Parfait, nous allons démarrer la séance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

M. DOUIHOU rejoint la séance à 20h02.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Pas de communications du Bureau.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : Une seule communication pour vous dire que les réponses aux questions écrites sont sur le CMNet.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Ecole de Cérésole - Travaux énergétiques - Crédit d'investissement (Fr. 400'000.--) (451-26.03)

M. DAHER : La parole est donnée à Mme MOYARD

Mme MOYARD : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, ce crédit d'investissement qui vous est proposé par le Conseil administratif et le service des travaux et de l'énergie vise à effectuer une rénovation énergétique des installations de chauffage de l'une de nos écoles, à savoir l'école de Cérésole, dans ses deux bâtiments avec des chaudières à gaz qui ne sont plus d'actualité et qui doivent être remplacées par des moyens de chauffage nettement plus renouvelables. Nous aurons l'occasion en commission de vous détailler tout cela. Il est prévu de pouvoir mener les travaux durant la période de fermeture de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

l'école cet été, de manière à ce que ce ne soit pas invasif. Cela permettra de baisser de 80 % l'empreinte carbone de cette école. C'est donc un investissement qui s'avère rapidement rentable et qui peut bénéficier d'un certain nombre de subventions. Nous vous remercions d'avance de faire bon accueil à cette proposition de délibération et de renvoyer cet exposé des motifs en Commission des travaux ainsi qu'en Commission des finances.

M. DAHER : Nous allons voter l'entrée en matière. Le bureau a préavisé un renvoi en Commission des travaux et finances. Le vote est lancé pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

M. DAHER : Nous ouvrons le débat pour voter ensuite le renvoi en commission. Est-ce qu'il y a des prises de parole qui sont demandées ? Très bien. Donc, dans ce cas-là, nous allons voter le renvoi en Commissions des travaux et des finances.

Le renvoi en Commissions des travaux et des finances est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

b) Rénovation du parc en Sauvy - Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--) (452-26.03)
=====

M. DAHER : La parole est donnée à M. BONFANTI.

M. BONFANTI : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le territoire lancéen, comme vous le savez, compte plusieurs espaces publics entretenus par le service de l'environnement. Certains d'entre eux, comme le jardin d'en Sauvy, conçu dans les années 80 par l'architecte Georges Descombes, nécessitent aujourd'hui un entretien un peu plus fort qu'à l'accoutumée. C'est pour cette raison qu'on vous fait cette demande. Il faut savoir que ce jardin d'en Sauvy a plus de 50 ans maintenant. Il requiert des travaux de rénovation, d'assainissement et aussi de rééquipement. Nous sollicitons un crédit d'investissement pour mener à bien ces interventions sur cet espace reconnu par Patrimoine Suisse et aussi par de nombreux habitants qui profitent de ce lieu. Le Conseil administratif vous propose de renvoyer cette délibération en Commission de l'environnement et du développement durable.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Très bien. Dans ce cas, nous passons au vote pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 31 oui, soit à l'unanimité.

M. DAHER : Nous ouvrons le débat pour passer ensuite au vote de renvoi en commission. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Parfait, donc il est proposé de renvoyer à la Commission de l'environnement et du développement durable et le vote est lancé.

Le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026**7) MOTIONS - RESOLUTIONS**

a) Motion des groupes socialiste et MCG « Pour des mesures communales favorisant l'insertion professionnelle des adultes à Lancy » (M159-2026)

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Pour des mesures communales favorisant l'insertion professionnelle des adultes à Lancy

Considérant :

- *Que l'insertion sur le marché compétitif du travail à Genève est devenue particulièrement difficile pour de nombreuses personnes adultes*
- *Que plusieurs dispositifs existants, notamment ceux proposés par la Cité des Métiers, sont principalement orientés vers les jeunes de 15 à 25 ans, laissant de facto de côté une partie importante des personnes en recherche d'emploi au-delà de cet âge, alors même que le besoin est avéré*
- *Qu'avec le développement des outils numériques et des plateformes de recrutement, les employeurs reçoivent aujourd'hui plusieurs centaines de candidatures pour un même poste, réduisant considérablement les chances d'obtenir un entretien*
- *Que dans ce contexte, le contact humain et la rencontre directe entre employeurs et candidats jouent un rôle déterminant dans l'accès à l'emploi*
- *Que selon les chiffres de l'OCSTAT, le nombre de personnes au chômage a augmenté dans le canton de Genève¹*
- *Que le retour à l'emploi d'un chômeur permette d'éviter la précarité et favorise une meilleure cohésion sociale*

Cette motion vise ainsi à renforcer les outils communaux en matière d'insertion professionnelle et à offrir des opportunités concrètes et accessibles à toutes et tous.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. *Mettre en place des événements de recrutement en direct, au moins une fois par an, sur le modèle de ce qui existe à la Ville de Vernier, ouverts aux personnes dès 18 ans*
2. *Favoriser la participation des habitantes et habitants de Lancy à ces événements, notamment par l'envoi d'un courrier ciblé aux personnes inscrites au chômage et domiciliées à Lancy*
3. *Étudier la possibilité d'adhérer ou de s'inspirer de l'initiative « Cantons zéro chômeur »*
4. *Renouveler ces événements de recrutement en direct, dans la mesure des ressources disponibles et si leur utilité est confirmée, au moins une fois par année.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

5. *Proposer une newsletter communale recensant les postes à pourvoir au sein des entreprises de la commune*

Le groupe PS et du MCG

Lancy, le 24 février 2026

M. YILMAZ : Chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, Mesdames les Conseillères administratives, Monsieur le Conseiller administratif, comme le disait Pierre Bourdieu, la précarité est aujourd'hui partout. Elle l'est d'autant plus lorsqu'on est sans emploi. Aujourd'hui, dans un monde devenu largement numérique, les outils digitaux sont certes utiles et offrent de nouvelles opportunités, mais ils peuvent aussi renforcer certaines inégalités. Le marché de l'emploi n'échappe pas à cette réalité. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'initiative au recrutement direct tout public. Pourtant, les parcours professionnels ont changé. Il n'est plus courant d'exercer le même métier toute sa vie. La société du travail nous amène à évoluer, à nous reconverter, à chercher un nouvel emploi à plusieurs reprises. Or, à l'ère des candidatures en ligne, les chances de trouver un emploi semblent sujettes à la subjectivité de la couleur choisie sur le CV. On estime d'ailleurs que près de 70 % des offres d'emploi relèvent du marché dit informel, c'est-à-dire qu'elles circulent principalement par le réseau et les contacts. Ainsi, la difficulté n'est pas seulement financière, elle est aussi sociale. L'accès à certaines opportunités dépend du capital social, c'est-à-dire du réseau de relations dont dispose une personne. Ceux qui en sont dépourvus se retrouvent doublement pénalisés. Dès lors, afin d'offrir davantage de perspectives à nos Lancéennes et Lancéens, nous devons développer de nouvelles approches favorisant l'insertion professionnelle. Une meilleure insertion professionnelle favorise d'une part la cohésion sociale, mais stimule également l'économie. Si on veut éviter des gens qui profitent du système (disons-le) il faut leur offrir des opportunités. Cette motion vise précisément à proposer des solutions plus concrètes, moins dépendantes du seul CV et moins soumises à la subjectivité des processus de sélection actuels. Je vous remercie.

M. LORENZINI : Nous accueillons très favorablement la motion du Parti socialiste et du MCG. Nous proposons un renvoi à la Commission culture et promotion économique.

M. YILMAZ : Pour notre part, nous proposons plutôt la Commission sociale, étant donné que la Commission culture et promotion économique s'adresse plus aux entreprises. Là, cette motion vise plus les lancéens et lancéennes, certes, en relation avec les entreprises, mais comme je vous l'ai dit, dans une perspective plutôt sociale.

M. KHATCHADOURIAN : Je voulais juste attirer l'attention sur la motion pour l'invite numéro 2 « Favoriser la participation des habitantes et habitants de Lancy à ces événements, notamment par l'envoi d'un courrier ciblé aux personnes inscrites au chômage et domiciliées à Lancy ». Je voulais juste attirer l'attention que c'est lié à la LPD, la loi sur la protection des données, c'est fédéral et il n'existe pas de liste hormis remise par le SECO.

M. COUTO : Le MCG préconise aussi peut-être d'envoyer ça plutôt à la Commission sociale pour en discuter, vu que nous, on est pour la priorité déjà au niveau cantonal de résidents, et là, effectivement, c'est plutôt un peu plus vers Lancy. C'est vrai qu'on ne peut pas aider tous les gens qui sont éventuellement au social, mais c'est peut-être la commission la plus adéquate pour essayer de favoriser l'intégration de certaines personnes dans le marché du travail s'elles en ont la capacité par rapport à ce qu'elles offrent.

M. LORENZINI : J'insiste sur le fait, je pense que le sujet reste parfait à la Commission de la promotion économique. Après, si les autres groupes insistent pour l'envoyer au social, on peut tout à fait envisager une conjointe.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Mme VANDEPUTTE : Je voulais juste préciser que, pour mettre en place ce genre de mesures, il faut avoir l'appui des entreprises.

Donc je ne vois pas trop comment le service social, lui tout seul, va pouvoir mettre en place ce genre de mesures. Par contre, la promotion économique va pouvoir prendre des contacts avec les organismes qui organisent ce genre de choses déjà et avoir tout le réseau des entreprises pour soutenir le projet. Donc je trouve que la promotion économique fait complètement sens par rapport à la sociale.

M. DAHER : Vous proposez uniquement la promotion économique ou les conjointes ?

Mme VANDEPUTTE : Non, que la promotion économique. Après, la conjointe, évidemment, on ne s'y oppose pas. Tant que la promotion économique est là, moi, ça me paraît essentiel.

M. PERRENOUD : Étant donné que les socialistes ont souvent des problèmes avec les finances et les coûts supplémentaires lors de commissions conjointes, je rejoins le centre pour faire qu'une seule commission.

Mme MOYARD : Le Conseil administratif n'a pas d'avis sur la commission dans laquelle vous souhaitez renvoyer cela, parce que ça vous appartient en fonction du découpage de vos thématiques. Juste vous indiquer que, quelle que soit la commission dans laquelle sera renvoyée cette motion, puisque visiblement, elle va aller en commission, les services idoines seront présents à la commission en question, quelle qu'elle soit. C'est effectivement le service social qui, par le passé, pouvait fournir ce type de prestations. Donc si vous la renvoyez à la Commission culture et promotion économique, ce sera intéressant d'avoir les propos, bien entendu, de mon collègue en charge de la promotion économique, probablement de son délégué à la promotion économique, mais également du service des affaires sociales qui connaît ces problématiques-là. J'étais pas plus tard que hier à midi en train de m'exprimer avec ma collègue Anne Kleiner à Onex, puisque nous organisons conjointement avec l'OFPC tout un après-midi de recrutement direct. Alors, c'était pas exactement le même périmètre. On parle dans la motion des adultes. Là, on parlait de postes d'apprentis. Mais néanmoins, la Ville de Lancy est active sur ces questions. En tant qu'employeur exemplaire, nous avons largement plus que triplé, voire quadruplé le nombre d'apprentis que nous engageons nous-mêmes. Et nous continuons à travailler de manière active avec les partenaires institutionnels et les entreprises pour solliciter et vivifier les possibilités d'engagement de nos habitantes et de nos habitants. Donc nous travaillerons à convoquer les collaborateurs compétents dans la commission que vous souhaitez pour l'étude de cette motion.

M. YILMAZ : Je rejoins la remarque de M. PERRENOUD et puis je rejoins donc la majorité qui dit de l'envoyer à Commission culture et promotion économique, si ça va également avec les comotionnaires.

M. FISCHER : Juste pour faire un petit parallèle avec l'Etat de Genève, c'est pour l'emploi et l'économie et non pas pour le social et le sport de chez M. Apothéloz . En théorie, dès qu'on parle d'emploi, on peut renvoyer ça à la promotion économique donc le groupe PLR soutiendra cette proposition.

M. DAHER : Dans ce cas-là, nous allons passer au vote pour le renvoi en Commission de la culture et promotion économique.

Le renvoi à la Commission de la culture et de la promotion économique est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026**b) Motion du groupe UDC « Lutte contre les dégradations et le sentiment d'insécurité à Lancy » (M160-2026)**

=====

*PROJET DE MOTION
au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal*

relative à l'objet suivant :

Lutte contre les dégradations et le sentiment d'insécurité à Lancy

Considérant :

- *que la Ville de Lancy, comme ses voisines, subit de plein fouet et de manière grandissante, la nuisance des graffitis et tags ;*
- *que cette pratique est interdite par plusieurs lois ou règlements : Article 144 du Code Pénal Fédéral. Dommages à la propriété. Article 11c de la Loi Pénale Genevoise (LPG) : Souillure.*
- *que le laisser-faire n'est pas une solution, et constitue un signal clair à plus de dégradations : « Théorie de la vitre brisée » ;*
- *que l'effacement systématique des graffitis et tags a certes un coût, mais que ce coût peut d'une part être contrôlé, et que d'autre part, il peut éviter d'autres coûts à long terme;*
- *que sans représenter une insécurité tangible, graffitis et tags propagent un vif sentiment d'insécurité dans la population. En particulier dans les quartiers les plus populaires; Par ailleurs, il est bien connu que certains groupes utilisent les tags comme des marqueurs de territoire, créant de fait de petites zones de non-droits au sein de notre commune;*
- *que de nombreux Lancéens ont fait état, lors de la dernière campagne d'élections Municipales, de leurs préoccupations et de leur inquiétude quant à l'augmentation de cette pratique sauvage ;*

Par ces motifs, le groupe de l'Union Démocratique du Centre UDC

Invite le Conseil administratif :

1. *à revoir drastiquement sa politique en la matière,*
2. *à s'inspirer au besoin, d'expériences existant dans d'autres agglomérations : New York, ou plus proche de nous : CasaBlanca Berne.*
3. *à entamer une campagne d'effacement ou de recouvrement des graffitis et tags existants ;*
4. *à recouvrir systématiquement tout nouveau graffiti ou tag ;*
5. *à prendre contact avec les autorités cantonales pour les routes ou autres emplacements sous leur juridiction, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place;*
6. *à prendre contact avec les CFF et TPG pour les murs sur voies ferrées, abribus ou autres emplacements sous leur juridiction, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place;*
7. *à prendre contact avec les SIG pour installations sous leur juridiction, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

8. *à prendre contact avec les propriétaires privés, afin de développer une politique commune, voire, faute d'accord financier, à obtenir l'autorisation générale d'intervenir à leur place;*
9. *à mettre en place une collaboration spécifique entre police municipale et cantonale, afin de mettre en place une politique commune de lutte contre graffitis ou tag ;*
10. *à poursuivre systématiquement ces infractions ;*
11. *à présenter un rapport détaillé au Conseil municipal dans les meilleurs délais, comprenant le projet technique, le cadre légal ainsi qu'une estimation des coûts et du calendrier de mise en œuvre.*

*Groupe UDC
Fabrice Broto
Dominique Gamberoni
Philippe Perrenoud
Françoise Delfim*

Lancy, le 2 février 2026

M. BROTO : Pour ceux qui n'ont pas eu le plaisir de lire cette motion, je vais vous la résumer. Donc, considérant que la Ville de Lancy, comme ses voisines, subit de plein fouet et de manière grandissante les nuisances des graffitis et tags, que cette pratique est interdite par plusieurs lois et règlements (dont je vous ferai grâce aujourd'hui), que le laisser-faire n'est clairement pas une solution (on le constate sur plusieurs sites que la théorie de la vitre brisée fonctionne très bien, une vitre brisée entraîne une autre, etc), que l'effacement systématique des graffitis et tags a certes un coût, mais que ce coût peut être d'une part contrôlé et, d'autre part, il peut éviter d'autres coûts plus importants à long terme, et que, sans représenter une insécurité tangible, graffitis et tags propagent un vif sentiment d'insécurité dans la population, en particulier dans les quartiers les plus populaires.

Par ailleurs, il est bien connu que certains groupes utilisent des tags comme marqueurs de territoire, créant de petites zones de non-droit au sein de notre commune. Enfin, sur les stands de la dernière campagne municipale, on a eu beaucoup de remarques à ce sujet et, clairement, c'est une préoccupation de la population. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre UDC invite le Conseil administratif à revoir sa politique en la matière, à s'inspirer aux besoins d'expériences existantes (on pensera à New York, ou au plus proche de nous, CasaBlanca Berne – je vous invite à aller voir le site), à entamer une campagne d'effacement et de recouvrement des graffitis un peu plus agressive, à recouvrir systématiquement tout nouveau graffiti et tag, et à prendre contact avec les autorités cantonales pour les routes et autres emplacements sous leur juridiction, de même avec les CFF, TPG, SIG, propriétaires privés, et à mettre une collaboration spécifique en place entre police municipale et cantonale pour une politique commune de lutte contre les graffitis. Enfin, à poursuivre systématiquement ces infractions, et à présenter un rapport détaillé au Conseil municipal dans les meilleurs délais, comprenant un projet technique, le cadre légal, ainsi qu'une estimation des coûts et un calendrier de mise en œuvre.

Mme BALHI KELLER : Le vote précédent a beaucoup hésité entre les commissions. Il s'avère que pour cet objet, c'est un peu la même chose. La question des graffitis, même si elle peut parfois donner des sueurs froides aux amateurs de murs de conception immaculée, relève aussi d'un phénomène socioculturel. Après tout, des jeunes qui s'expriment à coups de bombes de peinture, ma foi, c'est être plus constructif que des coups de poing. Et puis, ma foi, quand on pense à notre ambassade à Londres qui se met à exhiber fièrement les trésors de graffiti façon Banksy, on pourrait se dire que le sujet aurait peut-être davantage à être sa place à la Commission de la culture plutôt qu'en Commission de la sécurité. Alors, les Vert.e.s ne demanderont pas de voter en ce sens. Derrière cette boutade, en fait, on a surtout tenu à rappeler qu'il est toujours plus efficace de traiter les causes, de ne pas se laisser paniquer par les effets. Sinon, tel Sisyphe avec son rocher, indéfiniment, on efface et, indéfiniment, les graffitis reviennent sur les murs. Trêve d'ironie et d'humour, les Verts voudraient que cet objet soit plutôt renvoyé en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Commission de l'environnement puisque ces produits qui sont utilisés ont un impact nocif et puis cela relève aussi des services de la voirie.

M. LORENZINI : Le groupe du Centre et Vert'libéraux a bien pris connaissance de la motion du groupe UDC et, comme ma préopinante, nous proposons de la renvoyer en Commission de l'environnement puisque ce sont ces derniers qui sont en charge de l'enlèvement de ces graffitis, etc. Mais on voudrait aussi proposer une conjointe du coup avec la sécurité, s'il vous plaît.

M. FISCHER : Certes, je viendrai sur les propos du groupe des Vert.e.s. Tous les tags ne sont pas beaux à voir ou à prendre. Je pense qu'il y a certains qui méritent d'être gardés, d'autres qui méritent à être effacés. Ça, c'est mon avis personnel et je pense que je ne suis pas le seul à le partager. Pour cela, le groupe PLR décide de discuter sérieusement de ces soucis de tags et de déprédations quelconques à la Commission de la sécurité conjointe avec le développement durable et l'environnement.

M. FARIS : Du côté des socialistes, le sentiment d'insécurité n'est pas quelque chose que nous avons perçu selon nos habitants qu'on a pu croiser, mais effectivement, les taxes sur la commune sont quelque chose qui nous fait réfléchir et on propose justement le développement durable pour que le service de l'environnement puisse nous expliquer comment est-ce qu'il procède pour gérer ça actuellement et, voir s'il y a les coûts qui incombent sont quelque chose qui serait envisageable pour justement faire en sorte que les taxes soient enlevées de manière générale et combien ça coûterait chaque année.

M. BONFANTI : Alors, quelques éléments par rapport à la motion. Déjà de savoir que la Ville de Lancy mandate une entreprise qui doit s'occuper de l'effacement des tags. On a un employé de cette entreprise qui est cinq jours présent sur le territoire de Lancy. Il fait donc des tournées d'inspection et nettoie tant les tags aussi que les autocollants qui sont mis. Les collaborateurs de l'équipe de voirie effectuent également des inspections et transmettent les demandes d'intervention à l'entreprise assez rapidement. On a donc des missions régulières, un contrôle de manière assez systématique des infrastructures communales, bâtiments, panneaux des parcs, panneaux d'affichage, aires de jeux, etc. On a aussi réalisé une analyse hebdomadaire précise des pollutions visuelles présentes sur le territoire de la commune. On a aussi des prestations complémentaires que l'entreprise peut faire, comme mettre des protections anti-graffiti sur certains murs.

Il faut savoir que l'ensemble de ces interventions a un coût annuel de l'ordre de 150'000 francs. Pour la commune, ce n'est pas anodin. Quand vous me dites que vous voulez aller encore plus loin que ça, il ne faudra pas marquer 150'000 francs sur le budget, il faudra marquer 500'000 francs. Après, vous déciderez du budget. Ce que j'entends par là, c'est qu'il y a déjà un travail assez fort qui est réalisé par le service de l'environnement. Il faut savoir aussi que toute inscription, tag ou graffiti à caractère raciste, xénophobe et autres, on dépose plainte systématiquement à ce niveau-là et le tag est enlevé dès qu'on a l'information d'un habitant ou d'un élu (c'était le cas une précédente législature, un élu avait constaté un tag antisémite et dès qu'on a eu l'information, il a été effacé le jour même). Donc je pense qu'on est assez proactif par rapport à ça. Mais effectivement, il y a des tags un peu partout. La problématique, c'est que dès que vous mettez un tag et que vous l'effacez, les gens n'aiment pas le vide donc ils remettent un tag derrière. L'idée, ce serait plutôt (on le fait déjà avec les SIG et avec d'autres partenaires) qu'on contacte des artistes qui font des jolis graffitis et autres avec un élément qui permet de les protéger, et on ne voit pas de graffs par derrière.

Mme CONRADIN rejoint la séance à 20h26.

M. BONFANTI : On le fait avec les SIG sur les blocs électriques, on a des designs qui sont déjà installés, on a un gros bloc électrique du côté des Palettes qui a été totalement refait à ce niveau-là, et dont je trouve le travail de qualité (après ça reste subjectif). Il y en a d'autres aussi aux Fraisiers qui ont été réalisés ces dernières années, donc on continue de le faire avec les SIG, mais on ne peut pas le faire, évidemment, sans leur permission. C'est là aussi que je veux revenir par rapport à la motion. Nous, on peut solliciter évidemment les propriétaires pour leur dire qu'ils ont des tags. Après, on ne peut pas les contraindre à le faire. On a des solutions aussi de contrats avec eux, c'est-à-dire qu'ils peuvent nous contacter quand ils ont des tags, ou l'entreprise directement et l'entreprise vient et nettoie. Mais effectivement, il n'y a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

pas tous les propriétaires qui sont enclins à le faire parce qu'évidemment, cela a des coûts derrière qu'ils n'ont pas envie d'assumer.

M. COUTO : Je viens d'entendre les propos de M. BONFANTI, je me réjouis que quelque chose soit déjà fait. On est d'accord pour la renvoyer à la Commission de l'environnement conjointe à la sécurité. Vu que la motion parle des tags dans l'espace public, mais aussi dans des espaces privés (c'est peut-être plus compliqué à gérer) donc il faudrait voir en commission ce qui peut être fait pour améliorer la chose. Et éventuellement, je suis aussi d'avis, s'il y a des endroits où cela ne gêne pas et que les tags sont jolis, pourquoi pas les laisser. Cela évite effectivement le travail d'effacer et que les tagueurs reviennent à la charge et mettent éventuellement des choses encore pires que ce qui était avant.

M. PERRENOUD : Je voudrais juste dire que nous avons déjà eu ce genre de motion il y a une quinzaine d'années. La commune avait fait un effort extraordinaire, ils étaient chaque fois derrière les tagueurs, c'était effacé le jour même ou le lendemain, et c'est vrai que peut-être il y a un laxisme dernièrement, et on revoit ces tags arriver. Peut-être que les dernières législatures étaient plus efficaces que celle actuelle.

M. BONFANTI : Je le répète, on a un employé de l'entreprise qui est là 5 jours par semaine. Je ne pense pas qu'on puisse parler de laxisme. Par contre, ce qui est certain, c'est qu'il y a 15 ans en arrière, on avait 32'000 habitants. Maintenant, on en a bientôt 39'000. Évidemment, on s'est densifié. On a des quartiers nouveaux. Évidemment, il y a potentiellement des graffitis en plus. De là à les effacer tous le jour même, en termes de coûts-bénéfice, cela me paraît un peu particulier. J'aimerais juste rajouter un élément par rapport au renvoi aux commissions. Le Conseil administratif vous propose de renvoyer la motion en Commission l'environnement parce que c'est vraiment ce service qui traite de cette problématique-là, mais il le traite conjointement avec le service de la sécurité. Donc ce qu'on pourrait faire, ce serait de renvoyer en Commission l'environnement avec un représentant du service de la sécurité qui pourra vous expliquer ce qui se passe en termes de dépôt de plainte et les partenariats qu'on a aussi avec les privés et évidemment avec le canton.

M. VOGEL : Pour ma part, je suis un peu surpris que les Lancéens aient peur de choses sur les murs qui ne bougent pas. Je pense que c'est important qu'on débattenne la question de savoir qu'est-ce qu'un graffiti, qu'est-ce qu'un tag, qu'est-ce qu'un slogan haineux. Moi, je suis persuadé que c'est pas les graffitis qui feront peur aux gens, qu'un tag il faut pouvoir l'interpréter pour dire de quoi il s'agit. Alors, le slogan haineux, comme l'a dit M. BONFANTI, il est effacé dès qu'on en a connaissance. Et c'est cela qui a un coût aujourd'hui pour la Commune. Donc pour moi, en discuter en commission, c'est peut-être important, mais c'est peut-être encore plus important d'aller explorer ce sentiment d'insécurité lié à des choses qui ne bougent pas sur les murs pour comprendre un peu mieux la problématique avant d'engager la commune sur des frais disproportionnés pour des choses, encore une fois, qui ne peuvent pas faire de mal physiquement aux personnes de la Ville de Lancy.

M. DAHER : Du coup, vous lancez simplement le débat. Il n'y a plus de paroles qui sont demandées à présent. Nous avons donc deux propositions. La première qui était un renvoi en Commission conjointe sécurité et environnement et développement durable et une seconde proposition pour un renvoi uniquement à la Commission environnement et développement durable. Nous allons voter pour la première proposition, à savoir le renvoi en Commission conjointe.

Par 16 non, 1 abstention et 15 oui, le renvoi en Commission conjointe sécurité et environnement et développement durable est refusé.

M. DAHER : Donc on vote le renvoi en Commission environnement et développement durable uniquement.

Le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable est validé par 31 oui et 1 non.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026**RAPPORTS DE COMMISSION****8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Motion du groupe UDC « Installation de caméras de surveillance et amélioration des aménagements de sécurité à la Villa Solitaire et dans le parc Pré-Monnard » (146-2025) – Rapport de la Commission conjointe sécurité-sociale et petite enfance, séances des 26 janvier et 16 février 2026 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme BEUN introduit le sujet :

Séance du 26 janvier 2026

Mme Gachet nous présente le cadre légal des caméras sur le domaine public et trois ans de travail sur la gestion du périmètre Clair-Matin (incluant la Villa Solitaire) ainsi qu'un historique et une évolution de la gestion de cet espace.

M. WERLY, préposé cantonal à la Protection des données et à la Transparence, présente brièvement le cadre légal avant d'aborder spécifiquement la vidéosurveillance (documents disponibles sur le site).

Son entité est indépendante, élue pour cinq ans par le Grand Conseil et composée de quatre personnes travaillant à temps partiel. Son activité principale consiste à veiller à la bonne application de la LIPAD, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2002.

La LIPAD comporte deux volets (la Transparence et la Protection des données) : la séance portera principalement sur ce second aspect, en particulier la vidéosurveillance. Lancy est soumise à la LIPAD. Une nouvelle version de la LIPAD a été votée le 3 mai 2024 (pas encore entrée en vigueur) qui introduira une analyse d'impact.

Définition de la Protection des données : le respect de la vie privée et familiale, du domicile, de la correspondance ainsi que la protection contre l'usage abusif des données personnelles. Ces données comprennent notamment le nom, le prénom, les plaques d'immatriculation, les images, la voix ou encore les sons. Certaines données sont considérées comme sensibles (préférences sexuelles, casier judiciaire, données de santé ou opinions politiques).

M. WERLY rappelle les principes du traitement des données personnelles : base légale, proportionnalité, sécurité et suppression lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.

Concernant l'art. 42 LIPAD : il encadre la vidéosurveillance pour l'ensemble des institutions publiques genevoises. L'installation de caméras doit viser la sécurité des personnes ou des biens, être signalée par un pictogramme et limiter le champ de surveillance au périmètre nécessaire. Les collaborateurs communaux et la police municipale ne doivent pas être filmés.

Conservation et accès aux données : La surveillance n'est pas en direct ; les images sont conservées jusqu'à sept jours (trois mois en cas grave) et consultables uniquement par des personnes autorisées (les conseillers administratifs et conseillers municipaux n'y ont accès).

L'art. 16 LIPAD interdit la captation d'images d'élèves pendant les cours.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Concernant les obligations de la commune, en cas d'installations de caméras, celle-ci devra constituer un dossier détaillé (lieux, matériel, horaires, durée de conservation et liste des personnes autorisées à visionner les images). L'exécutif communal préparera ensuite un projet de délibération soumis au Conseil municipal avant la transmission au SAFCO et au Conseil d'État.

Des dispositions spécifiques sont existantes dans la Loi sur la police et dans le domaine pénitentiaire (surveillance en direct).

Quant aux déchetteries, le service de M. Werly s'est opposé à plusieurs projets d'installation des caméras, en l'absence de base légale suffisante (les projets ne sont pas encore entrés en vigueur).

En conclusion, la mise en place de caméras est possible pour prévenir les déprédations, pour autant que les directives soient respectées et que la liste des personnes autorisées lui soit communiquée.

Quant aux questions et remarques :

La séance a clarifié que la LIPAD s'applique aux caméras sur le domaine public, la LPD au privé, avec des principes similaires.

Les particuliers ne peuvent pas filmer le public, et les institutions publiques ne peuvent filmer le privé.

La commune définit le périmètre de surveillance, avec contrôle interne, et les images ne sont visionnées que pour plainte (qui doit précéder le visionnage des images par la police municipale), sans transmission aux élus.

Les caméras de trafic et la délégation à des entreprises doivent respecter la loi. Les projets de vidéosurveillance dans les déchetteries restent interdits faute de base légale, malgré les incivilités constatées.

Présentation de la Police municipale et de M. KUNZI

M. KUNZI expose les situations observées au square Clair-Matin ayant débouché sur ce projet : Concernant les démarches de travail, M. Kunzi explique que le projet résulte d'un travail commun entre la Police municipale, le service de l'environnement et celui du SASL. Il a été lancé au début de la législature 2020-2021 à la suite d'incivilités apparues après le Covid, en s'inspirant d'actions menées dans d'autres quartiers (comme les Palettes). Le secteur, marqué par certaines inégalités sociales, a bénéficié d'un financement de CHF 50'000 provenant de la politique de cohésion sociale urbaine.

Le projet comprend un aménagement du square Clair-Matin (parties publique et privée faisant partie d'un PLQ) et s'appuie sur une démarche participative avec les habitants (organisée autour de trois axes : sécurité, aménagement et cohésion sociale).

Une quinzaine de réunions ont permis d'identifier les besoins (notamment dans un quartier dépourvu de dispositif socioculturel malgré la présence des TSHM, du parc Navazza et du collège).

Concernant les mesures et actions, M. Kunzi souligne le manque d'équipements publics pour les jeunes dans le quartier. Après des essais peu concluants à la Villa Solitaire et à Pré-Monnard, un financement ponctuel a permis de mettre en place quatre mois d'animation socioculturelle, ce qui a contribué à pacifier le square. Les usages ont ensuite été répartis vers d'autres espaces,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

notamment Pré-Monnard et les installations sportives du collège, afin de réduire les nuisances, les jeunes exprimant surtout un besoin d'équipements sportifs comme le football.

Par ailleurs, la Ville étudie la création d'une infrastructure publique sur une parcelle centrale. Le dispositif d'animation, qui a accueilli environ 35 enfants par jour en 2024, a montré un réel besoin (le dispositif a été reconduit en 2025 sur dix mois) et sera progressivement pérennisé jusqu'en 2026 (sur douze mois).

Concernant la Cohésion et le Vivre ensemble, M. Kunzi souligne l'importance de renforcer les synergies avec la Villa Tacchini et de maintenir une présence socioculturelle : l'arrêt temporaire du dispositif ayant entraîné des comportements problématiques. Il met en avant le travail de cohésion mené avec les habitants (notamment grâce à une roulotte favorisant les échanges), et rappelle que le lien social et la présence humaine restent essentiels pour prévenir les incivilités, au-delà des caméras.

Présentation par la Police municipale : M. ALESSANDRI précise que cette présentation a pour objectif de revenir sur le contexte ayant mené à l'aménagement de la Villa Solitaire.

Statistiques et interventions/événements Square Clair-Matin et la Villa Solitaire : une présence annuelle moyenne d'environ 100 heures sur le secteur et une quarantaine d'interventions/événements par an.

Interventions/événements 70 Pont-butin et Pré-Monnard : M. Alessandri indique que Pré-Monnard enregistre entre 10 et 17 événements par an, avec une présence policière moindre qu'au square Clair-Matin, tandis que le Pont-Butin connaît moins d'activités.

M. Kunzi précise que des mesures ont été prises pour sécuriser les cheminements face à la circulation de scooters, vélos électriques et trottinettes (accompagné de contrôles réguliers).

Concernant les interventions Police municipale Villa Solitaire, l'analyse des deux dernières années à la Villa Solitaire montre quelques incidents isolés, comme des jets de pierres en 2025. Une seule plainte pour dégâts matériels a été enregistrée en 2011 (CHF 4'500.-), les autres dommages n'étant pas liés à des tiers.

Concernant les interventions Police cantonale Villa Solitaire, M. SHALLTI, des APM, nous précise que les données de la police cantonale mentionnent deux événements en 2025, dont un conflit sans lien avec le bâtiment et une agression par jets de pierres. Une collaboration étroite est maintenue entre les polices.

M. Kunzi précise qu'un vol en 2024, lié à des fenêtres ouvertes, n'a pas donné lieu à une plainte pénale.

Quant aux remarques et questions :

Les interventions couvrent les incivilités, infractions et contrôles variés (stupéfiants, chiens ou la circulation) avec peu de dégâts matériels.

Certaines installations temporaires, comme le petit ring (vers la Villa Solitaire), seront rétablies (au printemps).

Pré-Monnard est davantage lié aux activités du collège qu'à la Villa Solitaire.

Les caméras existent dans le secteur des Palettes, mais leur effet dissuasif reste limité, le système d'alarme étant plus efficace.

Séance du 16 février 2026

Il est rappelé que la motion UDC (M146-2025) proposait l'installation de caméras de surveillance et des améliorations sécuritaires à la Villa Solitaire et au parc Pré-Monnard, en raison

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

d'incivilités, dégradations et d'un sentiment d'insécurité signalé. Le dépôt de la motion a déjà produit certains effets indirects.

Constats et évolution de la situation

- Travaux déjà engagés : rafraîchissement des locaux, porte antipanique, réfection du 1^{er} étage, installation de la fibre optique.
- Difficultés initiales (printemps 2024–2025) : tensions à la réouverture, jets de pierres, incivilités liées à un changement d'équipe et de modalités d'accueil.
- Amélioration notable depuis avril 2025 :
 - Travail de terrain renforcé avec les jeunes.
 - Collaboration étroite avec les TSHM, la Villa Tacchini et les familles
 - Aucune dégradation récente liée aux jeunes fréquentant la structure
 - Les incidents recensés concernent un périmètre plus large et restent stables sur trois ans.

Concernant l'analyse des causes :

- Frustrations dues à :
 - Une mise en place progressive du dispositif (manque de continuité et de moyens).
 - Locaux sous-dimensionnés.
 - Difficultés de transition des jeunes vers l'adolescence.
- Problématique davantage sociale qu'insécuritaire.
- Phénomènes observés similaires à ceux constatés ailleurs dans le canton.

Mesures mises en place (notamment grâce à une collaboration étroite avec les TSHM de Lancy et la Villa Tacchini)

- Renforcement des moyens dès 2026 pour assurer une continuité annuelle (horaires, équipe complète)
- Encadrement par une équipe de cinq professionnels
- Promotion des règles du vivre-ensemble
- Travail accru avec les parents et les partenaires
- Coordination élargie avec Villa Tacchini et autres structures pour gérer la transition des jeunes
- Solutions adaptées pour les activités sportives (buts mobiles pour limiter le bruit)
- Approche globale à l'échelle du quartier (TSHM, FASE, police municipale)

M. Jaffré indique que la FASE n'a pas de position sur l'installation de caméras et souligne que la présence humaine régulière dans l'espace public réduit les risques de dégradations. Et souligne que les caméras présentent à la fois des avantages et des inconvénients

Arguments contre :

- Situation désormais stabilisée.
- Incidents ponctuels et de faible gravité.
- Risque de déplacement des nuisances plutôt que résolution.
- Efficacité préventive limitée en espaces ouverts.
- Coûts financiers, contraintes juridiques et administratives importantes.
- Risque de message de défiance envers les jeunes.
- Approche humaine jugée plus efficace que l'outil technique.

Arguments favorables ou nuancés :

- Utilité pour identifier les auteurs d'infractions.
- Possibilité d'un effet préventif.
- Option à garder en réserve en cas de détérioration future.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Mme Gachet souligne que la Villa Solitaire, la Villa Tacchini et Clair-Matin forment un périmètre coordonné où la présence conjointe des TSHM, FASe, services municipaux et police a réduit les incivilités et favorisé le bien-vivre ensemble, chaque site développant progressivement son identité.

Quant aux questions et remarques

La transition des jeunes de la Villa Solitaire vers des structures pour adolescents est accompagnée avec la Villa Tacchini et le Terrain d'Aventure du Petit-Lancy, via des échanges avec les jeunes, leurs parents et les éducateurs, dans le cadre d'un projet évolutif coordonné avec la Villa Tacchini d'ici 2026–2027.

Parallèlement, les signalements de voisinage ont diminué grâce à un meilleur encadrement et au travail avec les familles. Les interventions policières restent stables depuis trois ans, mais concernent un périmètre plus large.

La structure, encadrée par cinq professionnels et aux horaires adaptés selon les périodes, reste un projet en développement dont les effets devront être évalués sur le long terme.

Le recul est encore insuffisant pour évaluer les effets à la Villa Solitaire ; l'évolution d'un quartier s'observe sur le long terme et nécessite des réponses adaptées au cas par cas.

La situation s'améliore grâce au travail coordonné des partenaires et à la présence de professionnels sur le terrain (FASe, TSHM, police) renforçant les liens avec les familles et les habitants et contribuant à stabiliser progressivement la situation (comme aux Palettes).

Concernant les activités liées au football et pour répondre à la forte demande des jeunes, des buts mobiles ont été installés sur un site en retrait pour canaliser le football et réduire les nuisances sonores, améliorant la situation par rapport à avant. Le terrain mobile sera réinstallé à Pré-Monnard ou testé sur un autre site, tandis qu'une alternative existe au parc Navazza (indisponible en été). Malgré le bruit, l'équipement structure l'espace, facilite l'encadrement et l'autorégulation des jeunes, comme l'expérience réussie des Palettes. L'implantation à Pré-Monnard reste pertinente, mais doit concilier usage, encadrement et nuisances.

S'agissant de la question de la violence entre enfants, une rencontre cantonale a réuni les professionnels pour renforcer leurs compétences face à la violence entre enfants, un phénomène observé à l'échelle cantonale. L'objectif est d'améliorer la prévention et la prise en charge des enfants dès le plus jeune âge, sans solution miracle, mais avec une gestion plus adaptée des situations.

Il est relevé que la motion mêle plusieurs problématiques donnant une impression alarmante, mais il est souligné que la situation s'est nettement améliorée depuis avril et que les incidents restent ponctuels. La nécessité de proposer des lieux adaptés et sécurisés pour les enfants et les jeunes est importante, acceptant un certain niveau de bruit lié à l'animation. La vidéosurveillance ne serait pas justifiée dans ce contexte.

Précisons que la Villa Solitaire compte cinq encadrants par jour. Elle est ouverte jusqu'à 18h en semaine (fermeture plus tardive le vendredi), prolongée d'une heure en été (jusqu'à 19h du mardi au jeudi et 19h30 le vendredi), et ses horaires sont adaptés pendant les vacances scolaires (début d'après-midi à 18h en hiver et 19h en été).

Le recul est insuffisant pour évaluer les effets à la Villa Solitaire et rappelle que l'évolution d'un quartier s'observe sur le long terme : l'occupation de l'espace public et des réponses adaptées au cas par cas sont essentielles.

Concernant l'impact des caméras autour de l'école de la Caroline. M. Oliveira précise qu'aucune analyse spécifique n'existe, que la vidéosurveillance protège les biens et personnes et sert surtout lors d'enquêtes après plainte. Toutes les écoles sont équipées, avec huit demandes en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

2025, et les caméras ne filment pas pendant les heures de cours, venant compléter d'autres mesures.

Concernant la Caroline, aucune comparaison "avant-après" n'est possible et les équipements servent avant tout d'appui aux enquêtes.

Mme GACHET précise qu'aucune caméra n'est installée à la pataugeoire.

Le Président rappelle que l'installation de caméras il y a une quinzaine d'années avait accru le sentiment de sécurité, selon le diagnostic local, et suggère d'en tenir compte dans la réflexion.

Concernant les statistiques d'interventions (21 interventions au Pré-Monnard et au Pont-Butin en 2024, puis 24 en 2025), elles concernent un périmètre élargi et que les derniers dommages liés à la Villa Solitaire remontent au printemps 2025, qui ne sont pas nécessairement liées au site.

Concernant l'affirmation de dégradations croissantes, seuls quelques événements ont été constatés en 2024 dont trois jets de pierres et un vol.

Concernant les éventuelles intimidations, aucun incident mettant en danger le personnel n'a été constaté.

Des situations de frustration chez certains jeunes ont été traitées dans le cadre éducatif, et un dispositif interne de gestion des incidents est en place.

Concernant les ressources humaines disponibles (les animateurs), les moyens actuels suffisent pour les enfants, mais qu'une augmentation serait nécessaire si la prise en charge des préadolescents et adolescents devait être durable. L'importance des infrastructures et des contraintes saisonnières est également soulignée (Pont-Rouge, Villa Tacchini).

Enfin, les avis sur la motion divergent, mais convergent sur l'essentiel :

- les améliorations récentes rendent la vidéosurveillance peu pertinente
- Plusieurs intervenants soulignent que les problèmes sont limités ou anecdotiques, que la prévention, la médiation et les dispositifs éducatifs sont plus efficaces
- que l'installation de caméras serait disproportionnée, coûteuse et symboliquement délicate (lourde administrativement)
- Certains rappellent toutefois l'efficacité des caméras dans d'autres contextes, mais jugent qu'elles ne sont pas justifiées ici
- certains se prononcent pour son abandon et son opposition, et d'autres pensent que la motion est disproportionnée et inefficace et de renoncer pour l'instant aux caméras.

Même si la situation s'est améliorée selon les propos des éducateurs, il est considéré que la vidéosurveillance pourrait jouer un rôle préventif. Il est rappelé l'efficacité des caméras existantes pour identifier les auteurs d'infractions et estime que leur installation serait appropriée pour protéger les biens et les personnes, sans être incompatible avec la situation actuelle.

Certains commissaires estiment que la vidéosurveillance à la Villa Solitaire n'est pas justifiée. Les difficultés observées ont été limitées et transitoires, liées à l'absence temporaire de solutions adaptées pour certains jeunes. Les caméras existantes protègent des infrastructures spécifiques, mais leur efficacité reste limitée dans les espaces ouverts. Mme GACHET rappelle que la Villa Solitaire fonctionne actuellement comme solution transitoire en attendant le futur PLQ, qui prévoit de nouveaux équipements socio-éducatifs et une école, avec des échéances encore incertaines.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Le débat relatif à la vidéosurveillance suscite manifestement un vif intérêt et il est souligné l'installation de caméras doit être réfléchie, car leur généralisation sur le territoire (environ 4,77 km²) serait difficile et coûteuse. Il estime que la situation à la Villa Solitaire est stabilisée et privilégie le renforcement des moyens humains et des activités favorisant les liens sociaux, jugeant ces mesures plus pertinentes qu'une vidéosurveillance préventive.

En conclusion, la motion a permis un débat et de présenter le travail accompli dans le quartier. Les caméras existantes protègent principalement les infrastructures et le personnel, sans filmer l'intérieur des structures. Le diagnostic local de sécurité 2026 fournira des données comparatives. L'aménagement de l'espace public et son occupation sont donc essentiels pour réguler les incivilités, et que la Villa Solitaire n'est pas identifiée comme un point de pression nécessitant des caméras.

Il est expliqué que l'étude citée visait à évaluer l'efficacité de la vidéosurveillance dans les espaces ouverts, sans comparaison entre quartiers, et conclut à l'absence d'effet préventif significatif sur la criminalité.

Le Président propose de ne pas voter et de discuter d'un retrait de la motion avec le groupe UDC, tout en soulignant l'utilité du débat. Des commissaires estiment qu'un vote formel en commission permettrait de clarifier la position, le retrait pouvant intervenir ensuite en plénière.

Le Président propose en conséquence de procéder au vote de la motion.

La motion du groupe UDC "Installation de caméras de surveillance et amélioration des aménagements de sécurité à la Villa Solitaire et dans le parc Pré-Monnard" (M146-2025) est refusée par 2 voix pour, 14 voix contre et 4 abstentions.

M. PERRENOUD : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, la genèse de la motion de l'Union Démocratique du Centre concernant la pose de caméras de prévention est suite à différents échanges de messages WhatsApp sur un groupe privé et datant du 2 septembre 2025. Je vous lis le contenu de ces messages. « La semaine dernière, nous n'étions pas présents. Les lieux ont été dégradés et les portes d'entrée forcées. La police a été alertée car certains jeunes ont lancé des pierres sur les vitres et intimidé la femme de ménage ». Il y a eu des discussions avec des jeunes et des sanctions, mais la situation n'a fait que s'empirer. Il faut préciser que la Villa Solitaire est un projet pilote. Je comprends fortement que, dans ces conditions, il est difficile de le pérenniser. De plus, certains jeunes sont presque agressifs avec l'équipe d'animation. Cela a aussi mis un terme à un goûter ainsi qu'à un tournoi suite à un trop-plein d'insultes et violences physiques.

Suite à ces petits couacs, la décision a été prise de fermer la Villa Solitaire. En tant que président de la Commission conjointe de la sécurité et sociale de la petite enfance, j'ai convoqué et invité à mon sens tous les intervenants. Nous avons écouté et posé les questions concernant les obligations lors de la pose de caméra. Les responsables de la FASE, les services du SSECU et SASL de la commune ont été interrogés par les commissaires. Étant donné que le problème venait de l'extérieur, les membres et bénéficiaires de la FASE ne sont pas vraiment concernés. Les services de la commune font le nécessaire pour améliorer la situation et ne trouvent pas qu'il y a plus d'incivilités qu'ailleurs.

Je salue l'effort de la commune suite au dépôt de cette motion. En effet, des travaux sont en cours ou ont déjà été effectués, tels que rafraîchissements de peinture, pose de barres antipaniques, ainsi que l'installation de la fibre optique entre autre (peut-être que le but est d'engager en même temps des travaux d'éclairage, tout ceci sans passer par la commission des travaux). Un débat complet et très intéressant s'en est suivi au sein de la commission. Certains

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

commissaires ont évoqué être partisans des caméras. Mais, dans ce cas précis, ce n'est pas une nécessité car les intervenants nous ont tous assuré que depuis fin 2024, aucun fait nouveau majeur, hormis ceux constatés à la rentrée 2025, mentionnés ci-avant, n'a été signalé. Un vote de principe a été ensuite fait en commission.

Chers collègues, après ces riches débats, après avoir entendu vos positions, après avoir reçu toutes les garanties des services communaux, l'UDC va rester très attentive à la situation de la Villa Solitaire et son parc l'entourant, et par ce fait, dans un esprit très pragmatique, nous décidons de retirer cette motion, quitte, je précise, à en déposer une nouvelle en temps opportun. Je vous remercie de votre attention.

M. DAHER : Nous allons voter le retrait de la motion.

Le retrait de la motion est validé par 32 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

b) Cuisine de production centralisée – service de la petite enfance – demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année (Fr. 62'541.--) (449-26.02) – Rapport de la Commission conjointe finances et sociale-petite enfance, séance du 2 mars 2026 (M. Marwan DOUIHOU)

=====

M. DOUIHOU introduit le sujet : Lors de la séance du 2 mars 2026, la commission conjointe des finances et de la commission sociale et petite enfance a examiné la demande de crédit budgétaire supplémentaire relative à la mise en exploitation d'une cuisine de production centralisée pour le service de la petite enfance.

L'administration a rappelé que la Ville exploite actuellement douze structures de la petite enfance. Certaines disposent déjà d'une cuisine de production, tandis que d'autres reçoivent des repas produits par un prestataire externe puis régénérés sur place.

La Ville de Lancy souhaite internaliser la production afin de renforcer la qualité, mieux maîtriser les approvisionnements et s'inscrire dans les objectifs du Plan climat communal.

L'administration rappelle que le Conseil municipal avait d'ailleurs voté, en avril 2024, un crédit d'étude et de réalisation pour cet équipement, aujourd'hui techniquement prêt à être exploité.

Toutefois, les postes de personnel nécessaires à son fonctionnement n'ont pas été acceptés dans le budget 2026, ce qui empêche pour l'instant l'ouverture de la cuisine.

La demande soumise à la commission concerne donc un crédit complémentaire de CHF 62'541.– pour l'année 2026, correspondant aux charges salariales nécessaires à l'engagement d'un chef cuisinier, d'un cuisinier et d'un aide de cuisine pour les trois derniers mois de l'année. Le coût annuel complet est estimé à environ CHF 316'000.–, partiellement compensé par la diminution des prestations du prestataire externe.

L'administration a insisté sur un enjeu de calendrier contractuel : plusieurs structures sont actuellement liées à un prestataire externe par des contrats arrivant à échéance entre le printemps et l'été 2026, avec des délais de résiliation allant de trois à six mois. Une décision du Conseil municipal au plus tard fin avril permettrait donc de résilier ces contrats de manière coordonnée et de démarrer la production interne dès décembre 2026.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Sur le plan stratégique, l'administration a souligné les enjeux stratégiques suivants : meilleure maîtrise des coûts et des approvisionnements, adaptation des menus aux besoins spécifiques des enfants, réduction des aliments ultratransformés, contribution aux objectifs du plan climat par le recours aux circuits courts et la diminution du gaspillage.

En cas de refus du crédit, l'administration mentionne des risques d'immobilisation prolongée de l'infrastructure, de reconduction des contrats externes, de report de l'harmonisation à 2028 et de coûts indirects liés à l'obsolescence.

Durant la discussion, les commissaires ont posé différentes questions, notamment sur l'organisation de l'équipe en cas d'absence, les garanties de qualité sanitaire et nutritionnelle, les coûts comparatifs avec la situation actuelle, ainsi que les aspects logistiques tels que la livraison des repas et la gestion des déchets.

L'administration a indiqué que l'équipe est composée de trois postes, sans remplacement fixe et avec possibilité d'organiser un remplacement en cas d'absence de courte durée. Elle a ajouté que la cuisine est soumise aux mêmes normes sanitaires et contrôles officiels que tout établissement de restauration, notamment par le SCAV. Elle a également souligné que la production interne permettrait un meilleur contrôle des approvisionnements, un recours accru aux produits locaux, une réduction des emballages grâce à l'utilisation de contenants réutilisables, au développement de projets de livraisons décarbonées assurées par une coopérative et de projets pédagogiques, notamment de sensibilisation à l'environnement en partenariat avec des producteurs régionaux.

Un commissaire s'est interrogé sur le coût de la municipalisation de la petite enfance.

L'administration a relevé que les éléments relatifs au coût global de la municipalisation ont été transmis par écrit et figurent en tout état au budget. Une demande actuelle concerne une analyse fine des coûts par prestation, par structure ou par groupe. Ce travail complexe est en cours au service financier lequel est toutefois actuellement mobilisé par la clôture des comptes. Des réflexions ont toutefois débuté entre les services financiers et le service de la petite enfance et des propositions concrètes seront présentées au plus tard courant avril.

Un commissaire relève que le projet concerne six EVEP sur 12 et demande comment les autres structures sont organisées et s'interroge sur la possibilité d'utiliser la cuisine centralisée pour l'ensemble des 12 EVEP. Il demande également s'il pourrait y avoir des collaborations entre la cuisine avec d'autres services communaux.

L'administration indique que les autres structures disposent déjà de cuisines de production intégrées. La cuisine centralisée vise à garantir les repas pour les structures ne disposant que d'une cuisine de régénération.

La question des collaborations avec les autres services est intégrée au projet.

Un commissaire demande si l'option d'un personnel externe, mandaté pour produire dans la cuisine sans être employé par la commune a été étudiée. L'administration répond que cela impliquerait de confier l'ensemble de la prestation à un tiers et indique que l'option n'a pas été étudiée.

Des commissaires ont également relevé que la commune a déjà investi environ CHF 400'000.- dans l'infrastructure, et qu'un refus du crédit entraînerait un report d'environ dix-huit mois de la mise en service, avec un risque de laisser l'équipement inutilisé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Au terme de ses travaux, la commission a accepté la demande de crédit par 8 voix pour, 2 voix contre et 11 abstentions.

M. LORENZINI : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, lors de la présentation du projet de la cuisine centralisée, notre groupe le Centre Vert'libéraux était opposé à ce dernier. Malgré les réserves que nous avons exprimées, le Conseil a finalement décidé de réaliser cette cuisine et, désormais, elle existe. Lors du vote du budget, nous ne nous sommes pas positionnés en faveur de l'engagement des postes liés à cette infrastructure. Cette position n'était pas une position de principe à l'utilisation de la cuisine en elle-même, mais une conséquence directe du contexte budgétaire difficile dans lequel nous nous trouvons. Depuis lors, le Conseil administratif est revenu devant nous en soulignant notamment le risque de perdre l'investissement réalisé si cette cuisine n'était pas pleinement utilisée.

Nous avons entendu cet argument et nous comprenons la nécessité de valoriser les infrastructures que la commune a financées. Pour autant, après examen des éléments qui nous sont présentés, notre groupe estime que certaines questions importantes restent encore ouvertes. En particulier, nous constatons qu'une seule option est aujourd'hui présente, celle de l'internalisation complète du service avec l'engagement de nouveaux postes. Or, nous pensons qu'il est de notre responsabilité d'examiner l'ensemble des possibilités et pas uniquement la solution proposée par défaut. Cela peut bien entendu inclure l'organisation interne telle qu'elle est proposée aujourd'hui, mais cela peut également passer par d'autres pistes, comme, par exemple, la délégation de l'utilisation de cette cuisine par un prestataire externe.

Une telle option permettrait de comparer objectivement les coûts, les avantages et les contraintes des différents modèles. Elle pourrait également s'accompagner de clauses contractuelles précises afin de garantir les exigences de la commune, que ce soit en matière de qualité des produits, de respect du label GRTA ou encore de la gestion responsable des déchets. Notre conviction est simple. La solution ne consiste pas à toujours internaliser systématiquement les prestations. D'autres modèles existent et méritent d'être étudiés sérieusement, ne serait-ce que pour permettre à notre Conseil de prendre une décision pleinement éclairée. C'est pourquoi notre groupe propose le renvoi de cet objet en Commission des finances et la Commission sociale. Ce temps supplémentaire permettrait au Conseil administratif et aux services concernés de revenir avec une analyse plus complète des différentes options envisageables. Notre démarche n'est pas de bloquer le projet. Au contraire, nous reconnaissons l'importance de cette infrastructure et la nécessité de lui donner une utilisation cohérente. Mais nous pensons qu'avant d'impacter durablement les finances de la commune, il est de notre responsabilité collective d'examiner l'ensemble des solutions possibles. En renvoyant cet objet en commission, nous vous donnons simplement les moyens de prendre une décision solide, transparente et fondée sur une vision complète de la situation.

M. KOUAME : Une cuisine qui tourne est un outil qui vit. Évitions de dépenser pour ensuite laisser pourrir. Finançons les emplois de proximité et le savoir-faire local au lieu de financer des marges de profit de grands groupes avec des plats industriels que nous mangerons difficilement nous-mêmes.

Je peux comprendre les préoccupations de certains élus concernant ce coût supplémentaire de 53'000 francs, mais j'invite ce Conseil à porter une réflexion qui dépasse la simple comptabilité pour se concentrer sur la qualité des prestations qui y seront proposées. J'invite par ailleurs ce Conseil à aussi prendre le recul nécessaire afin d'analyser la mise en activité de cette cuisine flambante neuve et une utilisation qui nous coûte en termes d'entretien et étant donnée son inactivité aura pour effet l'obsolescence de l'équipement. Il nous faut aujourd'hui distinguer l'économie façade de l'économie judicieuse. En tant que collectivité publique, nous avons la lourde charge de l'arbitrage entre les coûts financiers et les coûts d'opportunité, tout en veillant au bien-être de notre population. Ce projet n'est pas une seule dépense supplémentaire, c'est un investissement dans le bien-être, tant pour la santé des enfants que pour notre tissu social

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

local. En exploitant nous-mêmes cette cuisine, nous réduisons notre dépendance envers un grand groupe qui nous facture 11,20 francs des plats industriels, alors que nous pouvons produire des repas de qualité supérieure à 5,50 francs, tout en contrôlant l'entier du processus. Aujourd'hui, nous ne votons pas un supplément budgétaire par principe idéologique, mais pour la santé et la vie des enfants de notre commune. La qualité a un prix, mais elle est le meilleur investissement que nous puissions faire. Au vu de ce qui précède, le groupe des Vert.e.s se prononcera en faveur de ce crédit supplémentaire qui permet d'engager trois personnes, dont un stagiaire, et vous invite à en faire de même.

M. BROTO : Le groupe UDC estime que le mode de fonctionnement envisagé pour la fourniture des repas de la petite enfance ne va pas dans le bon sens. D'une part, parce que le fournisseur actuel Kidelis semble donner satisfaction. D'autre part, parce que nous ne souhaitons pas faire grossir davantage les effectifs communaux et les coûts difficilement contrôlables à long terme qui vont avec. Il nous semble que les solutions externes sont généralement plus souples et adaptables à moyen long terme que des solutions internes. Nous n'étions pas au Conseil lors de la décision d'investissement pour cette cuisine et ne pouvons donc que prendre acte de son existence. Cet équipement est maintenant livré, certes, mais nous estimons qu'il pourrait tout à fait être loué afin de ne pas rester vide et d'apporter un revenu au budget communal au lieu d'une charge. Pour information, à titre personnel, j'ai reçu pas plus tard que cet après-midi une demande d'une école privée qui recherche justement une cuisine pour produire ses repas. C'est donc tout à fait possible. Cela étant dit, nous avons entendu les demandes de certains de nos collègues et, afin de laisser encore une chance à ce projet, nous sommes ouverts à un nouveau renvoi en commission pour complément d'information.

Mme CHOBAS : Le groupe PLR demande également le renvoi de cet arrêté en commission. En effet, lors des commissions, plusieurs éléments nouveaux et significatifs ont été portés à notre connaissance. Il est pour le moins regrettable que ces informations n'aient pas été clairement présentées en amont et qu'elles apparaissent seulement au fil des discussions. Une telle manière de procéder ne favorise ni la transparence ni la bonne compréhension des enjeux par ce Conseil. Par ailleurs, force est de constater que le dossier qui nous est présenté aujourd'hui manque encore de cohérence et de vision d'ensemble. Si un exposé des motifs avait été présenté lors du projet initial, les discussions récentes en commission ont montré que plusieurs aspects importants du fonctionnement et de la mise en œuvre du projet restent encore à clarifier.

À la lecture des documents et au regard des échanges en commission, nous avons plutôt le sentiment d'être face à plusieurs volets du projet qui ont été développés à des moments différents, sans que ce Conseil dispose aujourd'hui d'une vision globale pleinement consolidée de l'opération. Or, lorsque l'on sollicite ce Conseil pour engager des moyens financiers et mettre en œuvre un projet de cette ampleur, il est essentiel de disposer d'un dossier structuré, transparent et financièrement maîtrisé. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR demande le renvoi de cet arrêté en double Commission sociale et finances afin de permettre un examen approfondi du projet, d'obtenir une vision globale et cohérente du dossier ainsi qu'une clarification des différents aspects qui ont été soulevés lors de notre dernière commission. Notre démarche ne vise pas à remettre en cause ce projet, mais bien à permettre qu'il puisse démarrer dans de bonnes conditions et fonctionner de manière solide et durable sur le long terme.

Mme CONRADIN : Le groupe Socialiste voit initialement dans ce projet un projet cohérent qui correspond justement à une équité de traitement entre les différents enfants accueillis dans les structures des crèches de la Ville de Lancy.

Simplement, nous comprenons que ce projet, initié sous la législature précédente, génère désormais des questions et des interrogations qui peuvent amener à une certaine confusion autour de ce projet. Bien entendu, nous comprenons cela. Et si, en tant que groupe, nous doutons que les demandes d'offres rencontrent un avis favorable de la part des entreprises, nous acceptons pleinement le besoin d'être rassurés concernant ce sujet, un sujet d'importance

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

puisque'il concerne les finances de la commune. Nous espérons donc que les compléments d'informations demandés permettront de lever les différents doutes et de permettre à une majorité dans la salle d'être finalement convaincue dans un projet qui permettra d'offrir des prestations culinaires relativement comparables à tous les enfants accueillis dans des crèches. Nous pensons que l'avenir des crèches communales réside naturellement dans des crèches intégrées aux structures, participant en cela à l'éducation, à l'alimentation et au goût des enfants de Lancy, mais ce n'est pas possible pour toutes nos structures existantes, et c'est la raison même d'être de cette cuisine. Cela étant, nous allons nous aussi soutenir le renvoi en commission, tout en regrettant que cela risque de nous faire manquer des délais contractuels, mais nous croyons fermement qu'il vaut mieux avoir une solution concertée plutôt qu'une solution arrachée d'une manière ou d'une autre.

M. COUTO : Le groupe MCG, comme d'autres groupes, souhaite aussi le renvoi en commission pour réétudier, éventuellement voir au niveau des coûts financiers, faire un comparatif, d'autant plus que le groupe des Vert.e.s avait dit que les prix des repas, si j'ai bien entendu, ce serait presque la moitié que celui qui nous coûte actuellement avec le prestataire externe. Je ne sais pas quel était le calcul. De toute façon, on n'est pas contre, mais j'aurais voté les yeux fermés si c'était vraiment ça, mais je ne pense pas. Donc c'est pour cela qu'il faut renvoyer dans la commission pour voir déjà l'impact financier et aussi pour avoir davantage d'éclaircissements. On soutient effectivement un renvoi en Commission conjointe finances et sociale.

Mme MOYARD : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai bien écouté et noté vos différents éléments. Il y a un élément qui est sûr, c'est qu'à partir du moment où il n'y a pas de vote ce soir (et j'ai bien compris que cela n'allait visiblement pas être le cas), il y aura d'office un report, étant donné que nous ne pourrions pas résilier les contrats en ayant la sécurité d'avoir une autre solution. Je ne prends pas la responsabilité de faire en sorte de ne plus avoir de repas à fournir aux enfants d'ici quelques mois. On vous l'avait expliqué en commission, 3 des 5 contrats devaient être résiliés avant le 30 avril, ce qui nécessitait une prise de décision ce soir. Je respecte tout à fait le fait que vous ne souhaitiez pas prendre de décision à ce stade. Il faut juste se rendre compte qu'elle a un coût, qu'elle a des conséquences. Donc même si, plus tard, vous acceptiez ce crédit budgétaire et le projet qui vous est soumis, dans tous les cas, le planning qui vous avait été proposé ne pourra plus être respecté. Je ne peux pas encore m'avancer sur à quel moment ce sera qu'on aura les informations que vous souhaitez. Il faudra refaire un planning en fonction. Des coûts, il va y en avoir à partir du moment où il n'y a pas de décision ce soir. C'était l'un des éléments qu'on a essayé clairement de vous expliquer en commission, à savoir la question de ces résiliations de contrat. Cela n'était effectivement pas tout simple. C'est toute une série de contrats différents qui ont des échéances différentes puisqu'ils ont été repris du système associatif (ils avaient été contractés par les différentes associations et ont été repris à ce stade par la Ville de Lancy).

Ensuite, j'ai bien entendu le Centre nous dire « vous auriez dû nous proposer des alternatives, différentes manières d'exploiter cette cuisine ». Je veux bien l'entendre. D'habitude, quand on vous propose, que ce soit dans le cadre du budget ou dans le cadre des crédits ou de l'entier de notre administration, nous sommes responsables au sens de la LAC de la gestion de l'administration, vous êtes responsable du budget. On ne vous propose pas un éventail de manières de fournir telle ou telle prestation pour l'ensemble de toutes les prestations que nous devons délivrer. D'habitude, on vous propose toujours une seule solution. Vous la prenez, vous la prenez pas, mais il n'y a pas un choix à chaque fois. Peut-être que ce projet est différent. Je peux l'entendre. Il est particulier. Je peux l'entendre. Il nécessite en ce sens peut-être un traitement particulier. Néanmoins, cette demande-là, elle aurait peut-être pu venir au moment du vote du crédit des travaux. Déjà à ce moment-là il était indiqué qu'on proposait d'engager ce personnel-là. C'était il y a presque deux ans. Donc là, il aurait été possible de faire toutes les demandes, les études comparatives, etc. Le fait d'attendre le dernier moment pour proposer

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

cette alternative, forcément qu'on va gaspiller des moyens et du temps et de l'argent au lieu de fournir une prestation à nos enfants.

Ensuite, sur la faisabilité, c'est une des questions qui m'a été posée en commission : « est-ce que vous avez étudié cette option » ? Non, on n'a pas étudié cette option-là en février, étant donné que cela fait un an et demi qu'on travaille sur un projet que vous connaissiez et que vous aviez accepté. C'est donc assez logique de ne pas avoir fait ainsi. Au niveau des nouvelles demandes, il faut être clair. Si on devait aller dans le sens qui a été évoqué par M. LORENZINI, il s'agirait de conclure un AIMP (un marché public à l'international). Pour le service des travaux, qui est le service qui en fait le plus souvent, c'est 12 mois pour faire l'AIMP. Peut-être qu'on peut considérer que le marché n'est pas si compliqué que cela (ce qui n'est pas si vrai d'ailleurs), peut-être qu'on arrivera à réduire à 9 mois le délai pour faire l'AIMP, c'est-à-dire juste déterminer quel prestataire on a. Ensuite, il faut mettre en route la chose. Donc, bien entendu, on ne va pas lancer un AIMP pour pouvoir répondre à la question de M. LORENZINI, de savoir si c'est plus ou moins cher. On doit faire ce qu'on appelle un sondage de marché, qui est prévu dans la réglementation des AIMP. Cela ne vaut pas adjudication, c'est purement indicatif. Les entreprises ne sont pas liées par les montants qu'elles donnent. A l'inverse, la collectivité publique n'est pas liée non plus et n'est pas obligée d'adjudger. Donc on va faire des demandes à des prestataires qui avaient été évoqués en commission comme Eldora. On va demander à Kidelis s'ils ont très envie de venir faire la même nourriture que celle qui ne nous convient pas dans des locaux qui sont plus petits et pas les leurs. On verra si cela les intéresse. On regardera tant qu'à faire chez d'autres prestataires également, puis on fera un sondage de marché. Ces éléments vont prendre un petit peu de temps. J'ai bien compris que c'était votre demande. Si j'ai bien compris, ce n'est pas la peine que ce point revienne en commission tant que je n'aurai pas ces informations. Donc cela va prendre le temps que cela va prendre. On avait échafaudé avec Mme GACHET de pouvoir revenir à une prochaine Commission des finances, ce ne sera pas la prochaine, ce sera un peu plus tard. On va donc regarder ce qui est possible, mais il faut juste se rendre compte que changer complètement notre fusil d'épaule, cela va prendre du temps et que, pendant ce temps-là, ça prendra un an et demi, ça prendra deux ans jusqu'à ce que, peut-être, cette cuisine puisse être mise en fonction.

J'entends néanmoins tant le Centre que l'UDC que le PLR avoir dit qu'ils ne souhaitent pas bloquer ce projet et qu'ils étaient enclins à trouver une solution. Je suis ravie, au nom du Conseil administratif, d'entendre cela. Nous allons travailler pour vous amener les éléments supplémentaires. Que ce soit au cours de cette séance ou en marge de celle-ci, je souhaiterais bien en parallèle que le PLR, particulièrement Mme CHOBAS qui s'exprimait pour ce dernier, puisse nous indiquer clairement quels sont les éléments nouveaux amenés en commission, quels sont les éléments qui ne sont pas clairs, parce que, sincèrement, plus de transparence que ce qu'on vous a dit, je ne vois pas comment faire (le budget vous a été présenté). S'il y a des points qui, pour vous, ne sont pas clairs, il me serait utile de pouvoir les connaître de manière à ce qu'au moment où ce point sera remis en commission, nous puissions vous amener toutes les clarifications qui sont demandées. Je remercie enfin le PS et les Vert.e.s pour leur soutien à ce projet. J'espère que, moyennant un délai supplémentaire dont on essaiera qu'il ne soit pas trop long, nous pourrions trouver un consensus sur ce projet.

M. VOGEL : En entendant la longue diatribe de Mme MOYARD et les effets que pourrait avoir l'absence de vote aujourd'hui, et en rappelant simplement aux membres de la Commission des finances que le débat était déjà très, très long en Commission des finances, qu'on va se retrouver probablement avec une nouvelle séance, avec un très, très long débat et on n'aura pas beaucoup changé notre fusil d'épaule probablement, je vous suggérerais, M. le Président, de faire voter l'arrêté tel qu'il est. S'il est refusé ce soir, on peut toujours le renvoyer en commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

M. FISCHER : Je pense qu'on passera directement au vote en commission, parce que ça ne sert à rien de voter douze fois les choses, connaissant quasiment le résultat à l'avance. J'étais remplaçant dans cette dernière commission. On a parlé du système de livraison des plateaux-repas. On a découvert qu'il y a eu un prestataire extérieur, vu la tête des camarades commissaires, j'étais étonné qu'ils n'étaient pas au courant qu'il y avait éventuellement un prestataire externe qui devra acheter un véhicule électrique pour livrer ses repas aux six établissements. Cela veut dire que le repas doit être fait à 9h00 le matin pour faire la tournée générale des crèches pour avoir les repas en temps et en heure. Alors juste le problème de la livraison, de la gestion des déchets, moi j'ai été étonné qu'on se retrouve avec trois projets et, à un moment donné, on arrive au point de conjonction de ces projets, c'est-à-dire la livraison, la cuisine, le cuisinier et ainsi de suite.

Quand on arrive au point de conjonction de tout le monde, il n'y a pas une unité. Chacun a tiré dans son coin, puis quand on arrive au sommet de la montagne, on se rend compte qu'on est tous en haut d'une montagne, mais c'est pas la bonne. À un moment donné, je pense que c'est vraiment une chose qu'on doit retravailler à fond, et puis, si on reprend une année de retard, sauf erreur, vous nous aviez dit qu'il y avait un chef de projet qui travaillait depuis deux ans sur ce projet, et bien ça fait peut-être deux ans qu'on aurait dû faire les choses dans le bon ordre.

M. DAHER : Nous avons une première proposition pour un renvoi en Commission des finances et petite enfance et une seconde proposition pour l'arrêté. Nous allons voter la première proposition dans un premier temps, à savoir le renvoi en Commission des finances et petite enfance. Le vote est lancé. Pourquoi vous voulez faire l'inverse ?

M. VOGEL : Parce que si l'arrêté est voté, il n'y a pas besoin de le renvoyer.

M. DAHER : On va donc voter d'abord sur l'arrêté. Donc, j'annule le vote. Nous allons donc voter pour l'arrêté. Le vote est lancé.

L'arrêté est refusé par 17 non et 15 oui.

M. DAHER : Nous allons voter le renvoi en commission. Le vote est lancé.

Le renvoi en Commission des finances et petite enfance est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

M. PERRENOUD : Nous avons voté l'arrêté. L'arrêté a été envoyé à la poubelle. Donc si l'arrêté est envoyé à la poubelle, il n'y a plus de commission. Pour moi, l'arrêté, suite à la proposition magistrale, il est renvoyé à la poubelle, puis on n'en discute plus. C'est une bonne proposition, elle était bien fondée, mais un peu dangereuse. Et vous avez joué avec le feu.

M. VOGEL : Je crois que ma proposition était très claire. J'ai dit « on vote l'arrêté et, si on le refuse, on pourra voter le renvoi en commission ». Ma proposition a été retenue par le Président.

M. DAHER : J'avais proposé de faire voter un renvoi en commission, vous m'avez tous demandé de d'abord voter l'arrêté.

M. VOGEL : Ma proposition était très claire. On vote l'arrêté et, si on le refuse, on pourra voter le renvoi en commission. C'est ce que vous avez accepté comme proposition.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

M. DAHER : Effectivement, vous avez fait une proposition. J'admets avoir fait une erreur. Je n'ai pas fait voter la proposition à la commission, j'ai fait voter directement le renvoi en commission sans que le Conseil soit d'accord sur cette proposition. Néanmoins, vous avez tous voté l'arrêté, qui a été refusé. Donc nous allons passer au point suivant.

Mme DIA : Je pense que là, il faut vraiment qu'on se ressaisisse. Il y a quand même une honnêteté intellectuelle à garder par rapport aux débats. Ça a été très clair. C'était d'abord le vote de l'arrêté pour ne pas faire les choses à l'envers, mais j'entends, on était tous d'accord pour que cela parte en commission. Si vous insistez dans ce sens-là, je demande une motion d'ordre et une interruption de séance, parce que ce n'est pas acceptable. On ne peut vraiment pas continuer sur cette pente-là. Il y a une malhonnêteté intellectuelle. Il faut absolument qu'on se ressaisisse.

M. DAHER : Juste avant que je fasse la suspension de séance, je tiens quand même à rappeler que je vous avais proposé de voter la commission. Vous avez refusé majoritairement, d'après ce que j'ai compris, du côté de la gauche de voter ce renvoi en commission. Ensuite, on a voté l'arrêté. Donc le refus a été fait de votre part.

Sur la remarque qui est faite par Mme DIA, il faudra juste revoir quand vous demandez quelque chose, d'être sûr sur de ce que vous demandez, parce que j'ai proposé d'abord ce renvoi en commission. On va suspendre la séance. Je vais juste demander au secrétaire de venir vers moi et Mme MOYARD. On reprend la séance dans cinq minutes.

La séance est suspendue cinq minutes.

M. DAHER : Effectivement, l'article 46 du Conseil municipal confirme la première proposition, avant que je me fasse interrompre, que j'avais faite, à savoir proposer le vote pour le renvoi en commission. Une fois que ce point est voté, s'il était refusé, nous voterions l'arrêté. Étant donné ce qui a été fait précédemment, nous allons annuler, vu le problème de vote qu'il y a eu, reprendre sur ce que j'avais initié à la base, proposer dans un premier temps le renvoi en commission (qui a été proposé par plusieurs partis) et, en fonction de la décision, nous prendrons la parole.

M. PERRENOUD : Je demande une suspension de séance. Nous allons discuter si on renvoie ça en commission ou bien si on annule directement puis on passe à l'arrêté.

M. DAHER : Malheureusement, M. PERRENOUD, ce n'est pas un motif pour suspendre la séance. Je vous accorde trente secondes pour vous concerter. Parfait, nous allons voter le renvoi en commission. Le vote est lancé.

Le renvoi en commission est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

- c) **Adjointe de direction – service de la petite enfance – demande de crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année (Fr.97'244.--) (450-26.02) – Rapport de la Commission conjointe finances et sociale-petite enfance, séance du 2 mars 2026 (M. Marwan DOUIHOU)**

=====

M. DOUIHOU introduit le sujet : La commission conjointe des finances et de la commission sociale, petite enfance, s'est réunie le 2 mars 2026 afin d'examiner la demande de crédit budgétaire supplémentaire concernant la création d'un poste d'adjointe de direction au sein du service de la petite enfance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

L'administration a rappelé que le service de la petite enfance a connu ces dernières années un développement important, avec la municipalisation progressive de plusieurs structures et l'augmentation du nombre de places d'accueil. Cette évolution a entraîné une augmentation significative des responsabilités administratives, organisationnelles et opérationnelles du service.

Dans ce contexte, la création d'un poste d'adjointe de direction vise à renforcer la structure de pilotage du service, à soutenir la direction dans la coordination des structures, dans la gestion des projets et dans le suivi administratif et organisationnel des activités.

Le avantages opérationnels attendus sont notamment :

- L'amélioration de l'accueil des nouveaux collaborateurs, la qualité de l'accueil étant actuellement affectée par le manque de disponibilités des responsables et le rythme soutenu;
- Le rattrapage et la sécurisation des évaluations de la formation en personnel ;
- Une gestion plus anticipée des absences, avec réorganisation des plannings et meilleure planification afin de sortir d'une logique de réaction permanente.
- Une présence managériale renforcée permet une détection précoce des tensions et situations à risque, une meilleure réactivité face aux imprévus, une réduction de l'absentéisme et du turnover, une amélioration du climat de travail et une meilleure qualité des prestations aux familles.

Cette demande est en outre liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle directive cantonale du SASAJ.

La demande soumise à la commission porte sur un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 97'244.– pour l'année 2026, correspondant aux charges salariales liées à l'engagement de postes d'adjoints de direction en classe 17.

L'objectif est de renforcer la proximité avec les employés et de ramener l'encadrement direct à environ 15 à 20 personnes par manager, soit au-dessus des standards habituels de l'administration, mais nettement en dessous des 28 à 37 collaborateurs actuels.

Lors de la discussion, plusieurs commissaires ont interrogé l'administration sur l'organisation interne du service, la répartition des tâches entre la direction et cette nouvelle fonction, ainsi que sur l'évolution globale des ressources humaines dans le domaine de la petite enfance.

L'administration a indiqué que ce poste permettra notamment de mieux accompagner les équipes des structures, de soutenir la mise en œuvre des projets en cours et d'assurer une coordination renforcée dans un service dont les missions et les responsabilités se sont considérablement étendues. Elle mentionne également des situations d'épuisement professionnel, depuis 2023, trois responsables sont arrêtés pour burn-out.

Le projet vise une baisse progressive des taux de responsables en classe 19 de 225% d'ici 2028 et d'une augmentation des taux d'adjoints de direction de 620% d'ici 2028 afin de respecter les minimas imposés par la directive SASAJ sans être contraint d'engager en classe 19.

Des commissaires s'interrogent sur le calendrier, la mise en conformité étant exigée pour 2028.

L'administration répond que la directive SASAJ souhaite idéalement une mise en conformité immédiate, 2028 étant le dernier délai. Elle ajoute que ne rien faire avant 2028 conduirait à une augmentation de 620% d'un coup ce qui représenterait à la fois un choc organisationnel et budgétaire. Elle relève en outre que les responsables ont été informés du projet et que des échanges collectifs et individuels ont été organisés. Elle précise qu'une alternative serait d'augmenter certains responsables à 100%, ce qui représenterait un risque plus important de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

départs, plusieurs responsables ne souhaitant pas travailler à plein temps ce qui est une caractéristique du secteur de la petite enfance.

Une commissaire insiste sur l'importance d'un déploiement progressif sur trois ans, permettant de recruter, former et accompagner les nouvelles personnes engagées tout en relevant que la pénurie de personnel rend difficile le recrutement à des taux élevés et estime dès lors nécessaire d'anticiper les recrutements afin d'éviter des difficultés plus importantes dans les années à venir.

Sur question, l'administration précise que la directive cantonale s'applique à l'ensemble des structures du canton, qu'elles soient municipales ou associatives.

Sur question, l'administration indique que l'introduction d'adjoint ne supprimera pas totalement les absences des collaborateurs, mais contribuera à réduire certaines causes, en particulier liées à l'épuisement professionnel ou aux tensions non traitées.

Sur question, l'administration relève qu'il existe actuellement une forte pénurie d'éducateurs et éducatrices de l'enfance. Ces professionnels peuvent donc trouver un emploi facilement et l'un des enjeux pour la commune est de parvenir à fidéliser du personnel qualifié et motivé.

Un commissaire demande pourquoi il n'est pas envisagé de maintenir un seul responsable pour deux structures avec un adjoint pour soutenir la gestion.

L'administration répond que le fait de placer un responsable sur deux structures impliquerait qu'une seule personne doive connaître et suivre plus de cinquante collaborateurs et 160 familles ce qui rendrait impossible un management de proximité. La directive prévoit par ailleurs qu'il n'est plus possible de répartir un même responsable entre deux sites.

Sur question d'un commissaire, l'administration indique qu'aucune opposition sur d'éventuelles réductions du taux d'activité n'a été exprimée par les responsables.

Sur question, l'administration rappelle que l'application de la directive SASAJ seule entraînerait une hausse d'environ CHF 270'125 par an. ; le modèle proposé représenterait CHF 188'285.- supplémentaires par an.

Des membres de la commission ont également relevé que l'évolution du service et la complexité croissante de sa gestion rendent nécessaire un renforcement de la direction, afin de garantir un fonctionnement efficace et une bonne coordination entre les différentes structures.

Au terme de ses travaux, la commission a accepté la demande de crédit.

Le vote s'est établi comme suit : 8 voix pour, 2 voix contre et 11 abstentions.

Mme VANDEPUTTE : Notre groupe tient à s'exprimer sur ce deuxième sujet. Nous comprenons qu'à terme, ces adjoints devront être engagés. Cependant, nous proposons un nouveau renvoi en Commission finances et petite enfance afin de permettre que ce dossier soit revu à la baisse s'agissant du taux horaire, mais aussi s'agissant de la temporalité en démontrant une approche moins gourmande et plus respectueuse des arguments du refus évoqué dans le cadre du budget 2026. En effet, nous ne cachons pas notre désagréable surprise de revoir un objet étudié dans le cadre du budget revenir sur le plan de travail à peine trois mois plus tard. Nous n'approuvons pas la méthode. Nous sommes clairement opposés à ce qui nous est proposé en l'état, d'autant que les taux horaires proposés dépassent les taux demandés dans la directive SASAJ.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Mme EQUÉY : Concernant les demandes de postes pour le secteur de la petite enfance et à la lecture des directives cantonales, nous avons de la peine à obtenir une vision claire des coûts de personnel qui en découleront. En effet, cette directive a été mise en œuvre au bénéfice de la Ville de Lancy, mais à ce jour, nous ne disposons toujours d'aucune estimation précise et consolidée des impacts financiers qui en résulteront. Nous ne connaissons pas clairement le coût réel de la municipalisation des crèches, ni le coût moyen par enfant, ni encore les charges supplémentaires que l'application complète de cette directive engendra pour la Ville de Lancy. Or, il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible, de prendre une décision éclairée sans disposer d'une vision financière globale. De ce fait, et comme pour les points précédents, nous sommes aujourd'hui face à un flou financier qui ne nous permet pas d'avancer sereinement. Pour ces raisons, le groupe PLR demande le renvoi de cet objet aux Commissions des finances et des affaires sociales afin d'obtenir une analyse détaillée des coûts et des conséquences financières de cette directive pour notre collectivité.

Mme DELFIM : La demande d'un crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année pour des postes qui ont été refusés dans le budget 2026, ceci il y a à peine trois mois, n'est pas justifiée pour l'heure. Ceci pourra à nouveau être discuté lors du budget 2027 avec une vision financière plus claire et également sur la solution proposée, soit la baisse progressive des taux des responsables. Solution qui peut poser problème peut-être pour certains responsables qui, eux, ne voudraient pas forcément réduire leur temps de travail (donc moins 225 % d'ici 2028) et parallèlement à l'engagement d'adjoints de direction. Par ailleurs, la mise en application de la directive SASAJ selon l'exposé des motifs sous point 6, Je cite, « La mise en vigueur de la présente directive est effective au 1^{er} septembre 2026. Pour les SAPE au bénéfice d'une autorisation, la mise en œuvre des dispositions prévues devra être effective dans les trois ans qui suivent l'entrée en vigueur de la présente directive ». Par conséquent, la mise en œuvre des dispositions doit être effective en 2029 et non pas en 2028, comme cela nous a été présenté. Le groupe UDC n'est donc pas favorable à cette demande de crédit en l'état et demande un renvoi en Commissions finances et sociale et petite enfance afin d'éclaircir plusieurs points.

Mme MOYARD : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, autant sur la question de la cuisine, le Conseil administratif comprenait la demande d'informations et de recherches supplémentaires demandée tardivement, autant là on pourra réexpliquer plus en détail s'il y a des choses qui ne sont pas comprises, mais il n'y a pas d'éléments nouveaux. L'entier des éléments vous les avez, les coûts vous les avez. C'est dans l'exposé des motifs, c'est dans le PowerPoint, ce que disait Mme EQUÉY notamment, l'application de la directive seule à terme des trois ans de mise en vigueur + 270'125 francs par an. Et puis l'ajout par rapport à l'amélioration de la gouvernance et du management de proximité, 188'285 francs supplémentaires par an. On peut dire qu'on ne souhaite pas ces chiffres, mais on ne peut pas dire qu'ils ne sont pas là ou qu'ils ne sont pas clairs.

Par rapport aux coûts analytiques, la question a été posée de multiples fois. Le service financier, à la dernière séance, vous a dit qu'il était en train de travailler dessus. Ce travail de coûts analytiques à la prestation n'est pas seulement valable, d'ailleurs, pour la petite enfance. Le modèle qui doit être mis en place n'est pas seulement utile pour la petite enfance, mais sur n'importe quelle prestation que nous délivrons à la Ville de Lancy. C'est quoi le coût analytique d'un suivi par les assistants sociaux ? C'est quoi le coût analytique d'une personne qui va à la piscine ? Donc c'est un gros dossier, on vous l'a dit. Je ne sais pas s'il y a une seule commune, même pas la Ville de Genève, qui peut fournir cela aujourd'hui. Je pense que c'est très intéressant et très utile, mais ce n'est pas parce qu'on le demande à cor et à cri que cela va arriver dans les trois semaines. Avec ce renvoi en commission, ce n'est pas là qu'il faudra attendre d'avoir le coût analytique de la prestation de la place en crèche dans chacune de nos

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

crèches. Des éléments généraux, c'est-à-dire autour de 45'000 francs la place, vous les connaissez, vous les avez de longue date. Pour le reste, il faudra encore attendre quelques mois.

Par rapport à ce que disait Mme VANDEPUTTE, il a été expliqué de manière extrêmement détaillée en commission, avec des exemples et des tableaux à l'appui, le fait qu'il y a deux composantes dans cette demande. Il y a la mise en conformité avec la directive SASAJ et il y a le renforcement du management dans les structures. Aujourd'hui, vous avez des responsables qui, avec la directive SASAJ, auront entre 28 et 37 personnes en gestion directe, ce qui ce n'est pas acceptable. Il n'y a aucun autre endroit dans l'administration lancéenne où c'est comparable, et c'est dans des proportions beaucoup, beaucoup plus importantes. C'est peut-être un élément sur lequel on pourra revenir en détail, vous montrer quel est le nombre de personnes que les chefs de pôle ont en gestion directe. Il y avait deux composantes dans le crédit budgétaire qui vous a été demandé. Cela a été clairement expliqué en commission. Cela apparaît clairement dans les documents que vous avez reçus. Je veux bien réexpliquer les mêmes chiffres. On a traité en tout cas plus longuement la question de la cuisine que la question des adjoints de direction dans le temps de la commission. Mais les éléments étaient parfaitement connus.

J'ai la même question par rapport au PLR. S'il y a des éléments plus précis que ce que juste Mme EQUÉY a dit volontiers (je vois que M. FISCHER a demandé la parole) donc je prends aussi note de demandes précises de manière à pouvoir revenir là-dessus avec des précisions en commission. Pour le reste, si ce Conseil souhaite repartir en commission pour avoir plus de temps pour étudier cette question, évidemment que le Conseil administratif suivra votre décision et fera de son mieux pour répondre à l'entier de vos questions

M. FISCHER : Lors de la municipalisation des crèches qui a été votée par la précédente législature, nous avons dit que nous avions un temps de latence d'une année/une année et demie, pour voir à peu près le retour sur les finances de ce grand projet. Aujourd'hui, fort est de constater que nous n'avons pas de chiffres, pas de choses analytiques. On tape sur le point, sur la table. Chaque fois qu'on parle de crèche, on demande des chiffres, on nous dit « c'est 45'000 francs par enfant, taisez-vous si vous n'êtes pas content, c'est le même prix ». On nous rebalance maintenant une cuisine où on ne voit pas les chiffres de nouveau. On reprend les directives SASAJ où on ne voit pas les chiffres globaux. Je suis désolé. À un moment donné, on nous dit que le service des finances fait le budget. Une fois qu'il a fini le budget, il fait les comptes. Puis, l'année prochaine, il refera le budget. Et puis, l'année suivante, il fera les comptes. C'est-à-dire qu'on sera en 2030 et on n'aura toujours rien.

Donc, aujourd'hui, à un moment donné, par rapport à la population, se vanter d'avoir une municipalisation des crèches, aujourd'hui, on avance une fois de plus à l'aveugle. La comptabilité analytique du gars qui va se baigner à la piscine de Marignac, c'est le cadet de mes soucis. Il faut arrêter de prendre cet exemple-là, Mme MOYARD, c'est ridicule comme exemple. Maintenant, quand on a des millions qui vont être en jeu par rapport à des coûts, je rappelle aussi que cela a aussi une valeur sociale. C'est-à-dire qu'on va peut-être trancher dans d'autres postes, dans d'autres dicastères ou dans d'autres services de l'administration. Cela pourrait être dans le social, dans les travaux, dans le développement durable, dans le sport et ainsi de suite. À un moment donné, vous aviez voté un blanc-seing à la dernière législature. Aujourd'hui, on voit qu'on est à 250 à l'heure sur l'autoroute, tout feu éteint, et puis avec des cailloux qui tombent toutes les 5 minutes avec des propositions, et on n'a pas un chiffre. Alors, vous nous représentez ça comme si ce n'était pas grand-chose, et moi, je vous dis qu'à la fin, cela va coûter quelques millions, et aujourd'hui, vous n'avez pas l'ombre d'un centime de nous dire combien ça coûte.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Mme ABDEL-LATIF : J'entends bien les arguments qui sont avancés. On en a parlé plusieurs fois de ces postes. Je vais quand même encore une fois rappeler le cadre de cette situation, de cette directive SASAJ. Il y a un moment donné, le département de l'instruction publique, le DIP, a imposé à toutes les structures d'éducation préscolaire sur le canton de Genève, municipales ou pas municipales, privées ou publiques, qu'il y ait des changements sur le terrain en lien avec les titulaires d'autorisation d'exploiter. C'est quoi les titulaires d'autorisation d'exploiter ? Concrètement jusqu'à aujourd'hui, on avait des directions multisites sur plusieurs communes. Cela veut dire que c'est une direction qui gère plusieurs structures. Cette direction-là avait l'autorisation d'exploiter. Désormais, ces directions ne pourront plus être sur l'autorisation d'exploiter parce qu'elles ne seront plus sur site. Aujourd'hui, cette modification de directive touche les personnes sur site et exige que les personnes qui détiennent cette autorisation soient sur site et qu'il n'y ait qu'elles sur cette autorisation d'exploiter. Cela engendre tout un tas d'organisations dans les structures qui vont avoir un impact sur les équipes éducatives. Je rappelle juste qu'avec ces équipes éducatives, il y a des enfants. C'est vrai qu'on n'en a pas beaucoup parlé, ces enfants. En vous écoutant, je me disais que si ç'avait été des postes demandés à la sécurité, pour la police, et puis pour les tags, peut-être qu'on n'aurait pas eu cette discussion-là, et que cela aurait été déjà voté depuis bien longtemps. Mais là, on parle d'enfants, de besoins sur le terrain. À un moment donné, le département de l'instruction publique, quand il décide de prendre cette décision qui a été prise, c'est un travail qui a été fait depuis longtemps, ça fait des années qu'ils sont dessus, en consultation avec les faitières des professionnels de l'enfance. Ce n'est donc pas une décision qui a été prise du jour au lendemain. Tout le monde subit la conséquence, si je dois parler de subir une conséquence.

Désormais, il y a des modifications qui doivent être apportées. Pour information, comment est-ce qu'on définit le taux d'une direction sur site ? On la définit en fonction des tailles des structures. À Lancy, la plus grande accueille 118 enfants par jour, ce qui représente une grande structure d'éducation préscolaire. Pour pouvoir la gérer, il faut des directions qui soient sur site régulièrement, qui doivent être formées et qui doivent être aussi suffisamment présentes pour accompagner les équipes, pour accueillir les familles, pour répondre aux défis pédagogiques, etc. C'est Clair-Matin. On a Couleurs du Monde qui accueille 98 enfants, on a Plateau qui accueille 60 enfants. On a énormément de structures, on en a 12, on en a bientôt 13 parce qu'il y en a qui ouvrent. Donc concrètement, ces besoins, ils sont nécessaires. J'entends le fait qu'il y en ait qui remettent en question la méthode et qui se sentent un petit peu forcés parce qu'on ne nous a pas présenté ça au budget. Si je vous rappelle, la date d'approbation de cette directive c'était le 20 novembre 2025 et les tableaux avaient déjà été établis. Ce n'est pas moi qui l'invente, ce n'est pas la commune de Lancy qui l'invente. C'est un document officiel que vous retrouvez dans le document qu'on avait eu dans le projet de délibération. Ce n'est pas une histoire d'essayer de vous flouter, ce n'est pas ça le but. Dans cette directive, on a un tableau qui indique qu'en fonction des nombres de places des structures, on a besoin de taux de travail des directions. On n'invente rien concrètement. Si je prends juste l'exemple de Clair-Matin, c'est 118 enfants par jour. Par rapport au tableau, une structure qui accueille entre 100 et 150 places nécessite un 16 0% de direction.

Encore une fois, je comprends qu'en termes de sous, c'est dérangeant, que la petite enfance, ça gonfle, la municipalisation vous reste à travers la gorge. Tout ça, je peux l'entendre. Mais à un moment donné, cela n'a rien à voir avec la municipalisation et ce n'est pas le sujet ce soir. Et si on reparle juste des cuisines, parce qu'apparemment, il y avait aussi les cuisines et les piscines dans ce que M. FISCHER disait.

M. FISCHER : Je reprenais les propos de Mme MOYARD.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Mme ABDEL-LATIF : Alors je vais reprendre les propos de M. FISCHER (qui reprenait les propos de Mme MOYARD), qui s'inquiétait de l'argent du contribuable, . Juste une aparté, même si on ne parle plus des cuisines, moi j'attends de voir les familles quand elles vont découvrir qu'en fait les cuisines, ça fait deux ans qu'elles sont là, qu'elles ont payé de leur poche 400'000 francs à peu près et puis que c'est toujours pas utilisé. Voilà, ça c'était juste pour le mot de la fin.

M. KOUAME : Je pense que je vais être très court. M. FISCHER a monopolisé la parole avant. Au-delà de la directive SASAJ, je pense qu'il y a une question de bon sens. 28 à 37 employés pour un responsable, pour moi, c'est un peu trop. De ce fait, je pense qu'attendre la veille du délai ultime de 2028 pour permettre le recrutement, c'est aussi risqué. Il faut du temps pour recruter. Il faut du temps pour recruter du bon personnel, du choix et réussir à les intégrer, surtout lorsqu'on parle de la petite enfance.

Mme MOYARD : M. FISCHER, je vous l'ai déjà dit. M. LORENZINI m'avait posé la même question en commission. Puis, je suis retournée chercher et je lui ai dit, c'est la question écrite, 119 2024. Après il m'a dit, « non, en fait, ce que je voulais dire, ce n'était pas ça. Je parlais, du coût analytique », ce que je vous ai déjà rapporté avant et sur lequel Mme TOUZELET s'est exprimée en commission. Le coût de la municipalisation, M. FISCHER, il a été demandé par feu votre collègue M. VERGAIN. Nous avons fait une réponse. Elle est dans vos archives. C'est la réponse à la question écrite 119 2024. Les travaux, ils ont été faits. Les coûts, ils ont été donnés. Vous les connaissez.

La deuxième chose, c'est qu'on dirait que, dans les 100 ans à venir, n'importe quelle demande qu'il y aura concernant la petite enfance, vous direz quand même, « c'est nul, cette municipalisation, ça coûte cher ». Je rappelle que cette directive SASAJ n'a aucune espèce de lien avec la municipalisation, qu'elle s'applique, comme l'a très bien dit Mme ABDEL-LATIF, à toutes les structures de ce beau territoire cantonal, qu'elles soient privées, publiques, associatives, municipalisées, qu'elles soient sous forme de fondation, association ou autre. Toutes ont le même problème, toutes vont devoir augmenter leur taux de responsable. Cela n'a aucun rapport avec la municipalisation. Et la question de l'inclusion n'a aucun rapport avec la municipalisation. La question de l'écologie, la question de savoir quel prestataire on prend pour les repas, cela n'a aucun rapport avec la municipalisation non plus. On dirait que vous liez systématiquement petite enfance et municipalisation, mais c'est faux. À un moment, il va falloir séparer les deux choses. Dire que vous ne savez pas ce qu'a coûté la municipalisation, c'est simplement factuellement faux. Alors je peux prendre d'autres exemples, M. FISCHER, parce que vous n'aimez pas l'exemple de Marignac, ça peut être combien ça coûte l'entretien de tel ou tel parc en fonction de sa taille ? Ça coûte combien de faire la promotion et le développement de tel équipement public ? Ça coûte combien le coût total d'un APM, sa formation, son uniforme, son équipe, son encadrement, que sais-je ?

Tout ça pour vous dire que l'ensemble des prestations de la collectivité publique peut être vu par le prisme de la comptabilité analytique. Ce n'est pas une spécificité de la petite enfance. Le SFI, ce qu'il est en train de faire, c'est d'établir un modèle de calcul de coûts (il faut prendre quoi en charge ?). Si vous réfléchissez à une prestation, il faut prendre son loyer, son entretien, son amortissement, les gens qui sont dedans, le matériel qu'il faut acheter, etc. C'est vrai pour une crèche, mais c'est vrai pour n'importe quoi d'autre. Effectivement, le travail qui est fait là, il est fait pour l'ensemble de l'administration, il n'est pas fait juste pour le coût de la place en crèche. Je me demande un petit peu pourquoi cette question, alors que vous avez effectivement un coût estimatif, mais quand même pas si estimatif que cela, il est quand même relativement précis, déjà beaucoup plus que de savoir quel est le coût d'un élève dans une de nos écoles, par exemple. Je suis absolument incapable de vous articuler le moindre chiffre, même pas un début d'estimation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Pour la petite enfance, on a effectivement déjà des estimations qui sont tout à fait solides. On pourra encore les affiner. On dirait qu'il y a une espèce de Graal. Vous avez l'impression qu'une fois qu'on saura que c'est 46'525 francs en moyenne plutôt que 45'000 francs, tout de suite, les feux sur l'autoroute à 250 vont s'allumer. Eh bien non. Cela va sincèrement donner un tout petit peu plus de précision, mais l'ordre de grandeur, il est connu.

Il ne faut pas tout mélanger. Il y a deux problématiques pour ce crédit complémentaire. Il y a l'application de la directive SASAJ. Et puis, Mme DELFIM, les informations qui nous ont été données il y a déjà plusieurs mois sont : la rentrée 26, puis la rentrée 27, puis la rentrée 28. Donc, oui, l'ensemble des structures doit avoir résolu l'ensemble et être en conformité à la rentrée 28. Cela nous laisse trois exercices. On avait proposé une première partie sur 2026, je ne sais pas si on y arrivera, puisque si vous ne souhaitez pas diviser le total par trois, mais par deux, les mathématiques sont quand même implacables, ça fera plus. Et si on arrive à tout en 2028, et je rejoins parfaitement M. KOUAME, c'est clair que cela va faire beaucoup de monde à engager et des coûts importants sur un seul exercice budgétaire, et ce n'est effectivement pas du tout l'option que privilégie le Conseil administratif. Et surtout, attendre encore, alors qu'aujourd'hui, nous avons des managers en classe 19 qui demain auront entre 28 et 37 personnes sous gestion directe si l'on ne change rien, et dire que « ce n'est pas grave, continuons à faire exploser les absences du personnel (on aura l'occasion d'en reparler dans pas très longtemps) et débrouillez-vous entre les burn-out et le fait de pas réussir à faire correctement l'entier du job », effectivement, le Conseil administratif qui est responsable de l'administration estime que ce n'est pas très responsable de dire « pas grave, on attend trois ans pour voir ce qui se passe ». On reviendra donc volontiers en commission pour réexpliquer encore plus en détail ces questions, quand bien même il y a déjà, disons, un certain nombre d'informations qui ont été données, mais bien entendu qu'on répondra à l'ensemble de vos questions si vous en avez des nouvelles.

Mme DELFIM : Pour moi, si on calcule 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2026, ça donne 2029. Donc ce sera très bien de clarifier cela lors d'un renvoi en commission parce que ce n'est pas clair du tout.

M. DAHER : Nous allons voter la proposition de renvoi en Commission conjointe finances et sociale. Le vote est lancé.

Le renvoi en Commission conjointe finances et sociale est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION DES FINANCES, SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026
RAPPORTEUR : M. Thierry DEROBERT****Présentation du Plan financier quadriennal 2026-2029**
=====

La conseillère administrative ouvre la présentation en rappelant l'objet du plan financier quadriennal : se projeter jusqu'en 2029 sur la base de deux scénarios distincts. Le premier suppose qu'aucun amortissement complémentaire n'est réalisé sur les comptes 2025 ; le second intègre un amortissement partiel de CHF 10,4 millions, prélevé sur l'enveloppe de CHF 55 millions votée par le Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

S'agissant des deux scénarios présentés, par rapport au budget 2026 voté avec un déficit de CHF 1,95 million, le service financier projette un déficit de CHF 5,42 millions sans amortissement complémentaire, et de CHF 4,77 millions avec CHF 10,4 millions d'amortissements, grâce à une économie de CHF 652'000. Les hypothèses communes aux deux scénarios prévoient une hausse annuelle des charges de personnel de 4 %, une augmentation de 1 % des charges de biens et services, un taux de réalisation des investissements de 70 % dès 2027, ainsi qu'une hausse de 2 % par an de la péréquation intercommunale. Du côté des revenus, une progression de 3,2 % des impôts des personnes physiques et de 4,1 % pour les personnes morales est retenue dès 2027, sur la base des chiffres 2025, l'année 2026 étant considérée comme exceptionnellement défavorable.

L'essentiel des échanges porte sur la question des amortissements votés, et plus précisément sur l'écart entre les CHF 55 millions votés et les hypothèses nettement plus basses retenues dans les deux scénarios. Un commissaire exprime son incompréhension : le Conseil municipal ayant voté cette enveloppe, il s'attendait à la voir figurer intégralement dans le plan. Il estime que présenter un plan sans intention réelle d'utiliser ces amortissements revient à induire le Conseil municipal en erreur, et indique se sentir floué par la démarche. La conseillère administrative répond que l'objectif est de démontrer la capacité de la commune à revenir à l'équilibre même dans le scénario le plus défavorable, conformément à l'engagement pris lors du vote du budget. Elle précise que l'utilisation de l'enveloppe dépendra des résultats effectifs des comptes 2025, et que le Conseil administratif dispose d'une latitude allant jusqu'aux CHF 55 millions votés. D'autres commissaires rejoignent partiellement cette analyse, reconnaissant la logique de prudence, tout en insistant sur la nécessité de transparence et de cohérence entre les décisions votées et les projections présentées. Une commissaire relève une distorsion entre les scénarios proposés et le budget adopté, estimant que cette présentation a pu viser à améliorer l'acceptabilité du budget. Un commissaire souligne que le débat porte en réalité sur deux niveaux distincts : la qualité intrinsèque du plan financier quadriennal — jugée satisfaisante — et les conditions ayant entouré le vote des amortissements complémentaires, source de frustration persistante.

Sur le plan technique, un commissaire interroge le service financier sur la forte baisse des amortissements du patrimoine administratif projetée en 2027 — de CHF 16 millions à CHF 12 millions — qu'il juge insuffisamment expliquée. Le service financier invoque l'hypothèse de 70 % de réalisation des investissements et le report de plusieurs projets de crèches. Le commissaire conteste cette explication, soulignant que ce taux ne peut s'appliquer qu'aux investissements futurs et non aux amortissements déjà en cours, qui doivent se poursuivre sur toute leur durée. Le service financier reconnaît que ce point mérite une vérification et une ventilation détaillée.

Un consensus se dégage en fin de séance : plutôt que de multiplier les simulations à ce stade, la commission attend la clôture des comptes 2025, prévue pour le mois d'avril, avant de demander un troisième scénario intégrant l'intégralité des CHF 55 millions d'amortissements votés. Cette version permettra de disposer d'une base de discussion cohérente avec les décisions du Conseil municipal et d'éviter une surcharge de travail pour le service financier en pleine période de bouclage.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026**10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026
RAPPORTEURE : Mme Kristine BEUN****a) Visite du bâtiment du service de l'environnement du chemin des Rambossons**
=====

Les commissaires procèdent à la visite des locaux du Service de l'environnement sis au chemin des Rambossons 23, des lieux des stockages aux véhicules, des vestiaires aux bureaux.

M. BONFANTI indique que la Commune était convaincue de la pertinence de cet achat, confirmé par l'expérience des derniers mois. Le regroupement de l'entrepôt et de la direction sur un même site améliore la coordination et la gestion, et facilitera d'éventuelles démarches futures liées au développement du secteur (PLQ).

b) Présentation de la politique lancéenne sur la gestion des déchets
=====

M. MESO nous explique que l'action s'articule autour de deux axes :

- la récupération et le traitement des déchets (menés en collaboration avec des partenaires)
- ainsi que la sensibilisation et l'information à la population.

Il remercie la Ville pour son engagement dans la politique de tri et explique également que "PaP" signifie "porte à porte" tandis que "PdR" désigne les "points de récupération" (les éco-points).

M. MESOT présente ensuite le Plan cantonal de gestion des déchets 2020–2025 et relève que certains objectifs ne sont pas atteints, notamment celui des déchets incinérables des ménages, fixé à 160 kg/hab/an, alors que Lancy se situe à 180 kg/hab/an, ce qui nécessite des efforts supplémentaires.

Et précise les différentes catégories de déchets et rappelle que l'objectif global pour les déchets urbains est de 550 kg/hab/an, incluant les déchets des ménages ainsi que ceux, analogues et combustibles, provenant des entreprises et de l'administration.

Concernant la gestion des emballages, la reprise des emballages plastiques ("flaconnage") en grande surface, mais reste trop peu connue. Le suremballage dépasse l'échelle communale et le tri seul ne suffit pas à réduire fortement les déchets. Malgré la sensibilisation, les habitudes évoluent peu. Un projet fédéral est en cours, mais la diversité des plastiques complique le recyclage.

Concernant le verre et bouteilles :

Il est relevé que dans les pays nordiques, un système de consigne avec remboursement encourage le tri des bouteilles ; un dispositif similaire existait autrefois à Genève, géré par certaines entreprises.

Le verre est le déchet le mieux valorisé en Suisse grâce à une filière de recyclage efficace, bien que celle-ci fasse face à des difficultés d'exportation et à des enjeux de capacité. Depuis 2015, la séparation entre verre blanc et coloré a été abandonnée au profit d'une collecte en verre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

mélangé, afin de limiter les erreurs de tri, réduire les contaminations et diminuer les coûts ainsi que les émissions liées au transport et au traitement.

Le taux de recyclage de la Commune atteint 45,4 %, mais des efforts supplémentaires restent nécessaires.

M. MESOT présente les grands axes de la politique lancéenne en matière de Gestion des déchets : une hausse des déchets est observée en 2024, probablement liée aux encombrants.

Il est proposé de séparer les encombrants des ordures ménagères pour mieux analyser les déchets. M. MESOT souligne qu'environ 200 t. restent non valorisées malgré le tri à Satigny : un meilleur tri à la source pourrait réduire ce volume.

Le total des déchets est de 6'600 t. pour 37'000 habitants, avec peu de marge de diminution.

Il y a une donc corrélation avec l'accroissement du nombre d'habitants (augmentation d'environ 8'000 habitants entre 2023 et 2024) de la commune : ce qui explique la hausse des déchets, et qu'une diminution de déchets aurait été souhaitable.

Concernant les encombrants : leur collecte hebdomadaire génère de gros volumes et des difficultés lorsque les habitants ne respectent pas les jours de dépôt ou utilisent les éco-points. Même si certaines communes ont supprimé ce service, des dépôts irréguliers persisteraient.

Précisons que la collecte des encombrants est présentée comme un service de qualité maintenu par la Commune, bien que certaines y aient renoncé, l'objectif restant de promouvoir le tri à la source.

Le Service de l'environnement collecte en moyenne 5 à 6 t. d'encombrants par mois autour des éco-points.

Concernant les déchets ménagers : MESOT précise qu'en 2019, le Canton les a analysés et que seulement 46% correspondaient à de vraies ordures ménagères, le reste était mal trié.

Concernant les déchets organiques :

A Lancy, 27% des ordures contenaient des déchets organiques qui auraient dû être séparés. Malgré des mesures pour réduire ces déchets de cuisine, ils représentent toujours env. un tiers des poubelles.

La première campagne de collecte des déchets organiques a été freinée par des sachets qui se décomposaient rapidement, entraînant nuisances et baisse de participation. Le recyclage reste contraignant, surtout en été, mais un tri correct en période hivernale pourrait réduire significativement le tonnage global.

En 2024, les déchets de cuisine représentaient 27 % des ordures ménagères (environ 1'800 tonnes incinérées), et un tri correct permettrait à la Commune d'atteindre largement les objectifs cantonaux.

Certains restaurants scolaires continuent d'utiliser des sacs pour transporter les déchets, mais ceux-ci se dégradent rapidement avec les repas chauds. Différents types de sacs pourraient être envisagés.

La gestion des déchets dans ces établissements nécessite des améliorations depuis plusieurs années. Des conteneurs spécifiques sont utilisés et la Commune est responsable de leur collecte, les restaurants scolaires n'étant pas soumis au régime des particuliers. Une réflexion globale est en cours à l'échelle communale.

Pour les écoles éloignées des éco-points, ce système réduit également les risques d'accidents. Des efforts sont menés depuis longtemps pour réduire les quantités de déchets et améliorer leur valorisation. Le dispositif de collecte par sacs sera progressivement étendu à la majorité des écoles, selon le calendrier de mise en œuvre.

Le dépôt sans sacs provoque salissures et nuisances (un nettoyage est nécessaire 3-4 fois p/an); les sacs aident à maintenir la propreté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Ces aspects sont mis en exergue lors des campagnes de sensibilisation notamment dans les écoles. Depuis 2010, les élèves sont formés au tri des déchets (grâce à une association) et au compostage domestique (transformation des déchets organiques en terreau via un composteur), une démarche à forte valeur pédagogique, même si elle n'est pas accessible à tous.

En 2022, 1,6 tonne de déchets a été triée (aux éco-points et au PaP) pour étudier la composition des ordures ménagères lancéennes, montrant que beaucoup d'éléments recyclables avaient été déposés dans les poubelles.

Précisons que moins de 30 % des déchets sont incinérables ; une réflexion pourrait porter sur l'optimisation de la collecte de certaines fractions, comme le verre (12 %), en raison des coûts de transport.

De nouveaux appels d'offres relatifs aux marchés publics ont été lancés en 2025, pour sept ans afin de permettre les investissements nécessaires, comme l'achat de camions électriques. Les contrats, basés sur des projections de volumes de déchets et des tarifs à la tonne, peuvent varier si la production réelle diminue. Quatre marchés relatifs à la collecte des déchets urbains sont mentionnés par M- MESOT.

Présentation des éco-points (articulés autour de trois axes principaux) : l'amélioration du taux de tri, la diminution des ordures ménagères et la réduction des émissions de CO₂.

Les 69 éco-points réduisent les trajets des camions de collecte (3 à 5 fois moins) par rapport au PaP, mais certains déchets volumineux restent exclus. La Commune valorise localement ses déchets verts (jardins et pelouses) grâce au broyage sur site, ce qui limite le transport, mais n'est pas comptabilisé comme recyclage officiel (les 147t. restantes sont les déchets produits par la Commune).

Les éco-points sont implantés à environ 150 m de chaque habitant pour garantir leur accessibilité.

Concernant l'éco-point de Surville (initialement prévu en 2025), les travaux débuteront le 20 février (pour des raisons administratives) et plus d'une dizaine de nouveaux éco-points seront réalisés en 2025 dans le cadre de différents projets (en collaboration notamment avec des promoteurs immobiliers).

Concernant l'éco-point situé sur l'avenue des Morgines, celui-ci sera intégré au nouveau projet de l'ancien immeuble de Lombard Odier (transformation en bâtiment d'habitation).

Concernant la route de la Chapelle, la collecte génère près de 15 km parcourus par an avec plusieurs marches arrière par tournée, posant des risques de sécurité. De nouveaux éco-points seront intégrés aux futurs PLQ afin de réduire ces dangers pour les ripeurs et les usagers.

Concernant la différence de coût entre une cuve standard et une cuve compactante, la cuve standard d'ordures ménagères contient en moyenne entre 200 et 300 kg, tandis qu'une cuve compactante peut atteindre plus d'une tonne.

Quant au PaP, remplacé par les éco-points : Les éco-points sont plus efficaces que le porte-à-porte : ils atteignent 40-50 % de tri contre 15-20 %, notamment pour le recyclage.

Précisons que les villas restent desservies par le PaP, tandis que les nouvelles zones utilisent des éco-points ; environ un tiers de la population dépend encore du PaP, moins adapté en ville.

Les PPE sont soumises au même régime que les particuliers et doivent utiliser ces infrastructures. Le maintien du PaP dépend des capacités disponibles : la création de nouveaux éco-points, comme à Claire-Vue, permet d'absorber les volumes et de réduire le recours au PaP, qui peut être supprimé même sans éco-point immédiat lorsque des installations voisines suffisent, le système fonctionne efficacement (notamment au chemin de l'Avenir et dans le quartier des Palettes avec près de 1'200 habitants).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Parcours et débordement des éco-points :

Concernant les parcours de collecte (SERBECO) des éco-points sont environ quatre fois plus courts que ceux du PaP (TRANSVOIRIE), mais certains points peuvent déborder (dépôts de déchets par des non-résidents, déménagements, capacités insuffisantes des bennes, événements, ...), surtout après le week-end, comme au quartier de la Chapelle. Des solutions comme l'ajout d'éco-points supplémentaires sont envisagées, et la mise en place de bennes supplémentaires pourrait améliorer le suivi des volumes et les statistiques.

Précisons qu'au Petit-Lancy, après la suppression du PaP et l'installation d'un éco-point, les bennes débordaient lors d'événements, provoquant des plaintes. Des bennes supplémentaires ont été ajoutées et leur efficacité sera évaluée pour adapter le dispositif.

L'extension des éco-points dépend du contexte, mais leur efficacité diminue au-delà de douze cuves.

Les éco-points sont nettoyés quotidiennement par le Service de l'environnement.

Dans le cadre des futurs PLQ, le Service collabore avec le SAT et l'OAC pour adapter les éco-points. Lorsque l'espace est limité, la capacité peut être augmentée grâce à des cuves compactantes, comme à Surville, où 14 cuves ont été remplacées par 10 cuves compactantes, avec un potentiel d'augmentation de capacité de trois à quatre fois.

Concernant les incivilités, celles-ci restent fréquentes : des stationnements gênants empêchent parfois la collecte. Les prestataires doivent aussi dégager les déchets autour des cuves, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Ce qui peut être déposé dans la poubelle verte : les coquilles d'huîtres (composées principalement de calcium et, quant au tri des éléments issus d'aquariums, les plantes, tandis que les cailloux et substrats minéraux doivent être traités comme les déchets de chantier.

Les déchets verts (issus des entretiens de jardins) ne pourront pas être collectés via les éco-points.

En cas de doute sur le tri, il est recommandé de jeter les déchets dans les ordures ménagères, bien que des informations soient disponibles en ligne pour guider les usagers.

M. MESOT nous présente ensuite le tableau relatif à l'organisation et à la répartition des fractions :

Les cinq camions effectuent chaque tournée complète, avec des passages supplémentaires pour le nettoyage des cuves ou les dépôts non conformes. Les communes sont séparées pour la collecte du bois, et en 2024, la Commune a reçu environ 15'000 francs du canton pour le traitement de déchets spéciaux (tels que bouteilles de gaz et pots de peinture).

Précisons que deux agents assermentés contrôlent les éco-points, notamment pour les cartons nominatifs. Les amendes administratives sont longues à traiter (que la procédure d'amende administrative requiert entre quatre et six heures par cas : 200 amendes représenteraient l'équivalent d'un poste à temps complet annuel) et peuvent être contestées, et l'installation de caméras serait peu efficace pour les dépôts à pied

c) Divers

=====

Certains habitants de la place du Premier-Août se sont plaints de la perte de vue due aux platanes, mais leur feuillage est maintenu pour garantir un ombrage estival contre la chaleur. Aucune taille n'est prévue, les usagers appréciant l'ombre. Il est rappelé que les arbres ne sont taillés qu'en cas de nécessité sécuritaire ou de servitude de vue, les tailles répétées pouvant réduire leur longévité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026**11) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE, SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026
RAPPORTEURE : Mme Véronique EQUEY**

- a) Présentation des dispositifs d'animation socioculturelle du Grand-Lancy : maison de quartier Sous l'Etoile, Terrain d'aventure Lancy-Voiret, maison de quartier Pont-Rouge, maison de quartier la Boîte

1. Terrain d'aventure Lancy-Voirets (TALV)

Le TALV est rattaché à la FASe. Il repose sur un principe d'accueil libre pour les enfants de 6 à 12 ans, sans inscription obligatoire. Les valeurs centrales sont l'autonomie, la participation, l'inclusion et la prise de risque mesurée. Le jeu est considéré comme une finalité.

L'équipe se compose de 3 animateurs fixes, d'un apprenti ASE, de 5 moniteurs, d'un soutien administratif et technique partiel. Un comité de 6 bénévoles accompagne la structure.

La fréquentation moyenne est d'environ 30 enfants par jour. Horaires réguliers en semaine, mercredi et vacances scolaires. Repas proposés durant certaines périodes.

Les activités privilégient la nature, le travail du bois, la créativité et les projets participatifs. Deux fêtes annuelles sont organisées.

Priorité 2026 : consolidation de l'équipe et renforcement du travail en réseau. Création d'un nouveau site internet et d'un flyer visant également le recrutement de bénévoles.

Les échanges portent principalement sur :

- La fréquentation des ateliers spécialisés ;
- Un projet de poulailler ;
- La préservation du site dans un contexte de projets de renaturation.
- Il est relevé une tension entre objectifs environnementaux et maintien des activités. Aucun projet concret n'est arrêté à ce stade.

2. Maison de quartier Pont-Rouge

Active depuis 2024 dans les locaux de l'école de Pont-Rouge, la structure fonctionne sous responsabilité de la FASe et de la commune. Elle ne repose pas sur un modèle associatif, mais sur un pilotage direct. L'équipe comprend 3 animateurs socioculturels, un soutien administratif partiel et plusieurs moniteurs.

Actions développées :

- Accueil libre enfants
- Développement d'un secteur adolescent (12-17 ans)
- Permanences et accompagnement socioéducatif
- Collaboration avec l'école et les partenaires sociaux

Projets communautaires avec les habitants via un fonds dédié. Une cotisation annuelle de CHF 20. – est demandée par enfant.

Fréquentation : Environ 100 enfants par semaine hors vacances. Durant les vacances, fréquentation plus restreinte. La progression de la fréquentation entre 2024 et 2025 est confirmée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Perspectives : Projet à moyen terme de création d'une maison de quartier dédiée. Études en cours concernant un futur emplacement et un crédit d'investissement

Les échanges portent sur :

- Provenance des adolescents
- Mixité filles/garçons
- Gouvernance et financement
- Justification de la cotisation

3. Maison de quartier Sous l'Etoile

Association fondée en 1969, gérée par un comité bénévole. Collaboration étroite avec la FASE et la commune. L'équipe est composée de 9 animateurs et 12 moniteurs. Deux départs à la retraite sont annoncés pour 2026.

Activités :

- Accueils libres enfants (env. 50 par jour)
- Accueil ados (env. 27 par séance)
- Centres aérés et mercredis aérés ;
- Activités intergénérationnelles et culturelles
- Actions en faveur du développement durable

Deux enfants à besoins spécifiques sont accueillis via un financement FINC.

Enjeux :

- Réorganisation interne liée aux départs
- Adaptation du taux administratif
- Réflexion sur les phénomènes de violence
- Renouvellement du projet associatif prévu en 2027

4. Maison de quartier La Boîte (dispositif intercommunal)

Dispositif partagé avec Plan-les-Ouates. Fonctionnement sans modèle associatif, sur la base d'un groupe de pilotage. Budget annuel de CHF 115'000.– partagé entre communes selon modalités définies.

Activités :

- Accueils libres enfants
- Mercredis aérés (1P-4P)
- Centres aérés
- Secteur adolescents (environ 70 jeunes concernés)
- Actions participatives avec habitants
- Animations de quartier

Pas de cotisation annuelle, participation financière selon grille FASE pour les activités sur inscription.

Perspectives :

- Livraison prochaine d'un bâtiment provisoire pour développer le secteur ados
- Projet à long terme de maison de quartier pérenne, concours déjà attribué
- Volonté de maintenir le dispositif actuel en complément

Les échanges portent notamment sur :

- Modalités de cotisation comparées aux autres lieux
- Mise à disposition temporaire d'un terrain communal pour les centres aérés

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

b) Divers

=====

GIAP

Un commissaire propose d'auditionner le GIAP lors d'une prochaine séance afin d'échanger sur les mesures de prévention contre le harcèlement et les violences en milieu parascolaire. Invité à préciser sa demande, il évoque des situations vécues par son enfant et d'autres élèves, tout en indiquant que sa démarche vise un échange général et non le traitement d'un cas individuel. La Conseillère administrative rappelle que le GIAP est un groupement intercommunal et qu'une audition serait nécessaire pour aborder le sujet. Elle prend note de la demande.

Déclaration d'impôt

Annonce de permanences pour aide à la déclaration d'impôt destinées aux personnes en situation précaire et aux seniors. Des séances d'information seront également organisées pour les jeunes.

12) COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026 RAPPORTEURE : Mme Kristine BEUN

Divers

=====

Le Président rappelle qu'après une précédente discussion sur la sécurité des salles communales, les responsables avaient assuré que celles-ci étaient conformes et sécurisées. Or, lors d'une location récente, il a constaté deux dysfonctionnements : une trousse de premiers secours non plombée et un plan d'évacuation non actualisé malgré une modification des locaux (un mur ayant été modifié sans mise à jour du plan) Il estime ces manquements et dysfonctionnements inadmissibles et souligne qu'en matière de sécurité, l'exigence doit être totale. Il envisage de déposer une motion à ce sujet.

Mme Gachet indique que la question sera traitée lors de la commission des sports et de la sécurité du 23 mars, avec une présentation détaillée des responsables concernés (M. LOUREIRO, responsable du dossier sécurité des salles, et M. CARNAZZOLA pour le service des locations). Elle précise la répartition des compétences entre le service des locations et les ressources humaines.

Un rappel est fait : tout bâtiment modifié doit disposer obligatoirement d'un plan d'évacuation actualisé.

13) COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026 RAPPORTEURE : Mme Priscille DIA

Moyenne ceinture et tram tangentiel - Point de situation

=====

Monsieur Bonfanti rappelle que cette infrastructure constitue une tangentielle destinée à éviter le centre-ville, permettant ainsi au réseau primaire de capter l'essentiel des flux de la circulation à Genève. Il précise que le tracé concerné traverse la Ville de Lancy, débutant à la route du

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Pont-Butin, se poursuivant par l'avenue des Communes-Réunies, puis rejoignant la route de Saint-Julien.

Cette présentation vise à exposer l'état d'avancement des réflexions concernant l'aménagement futur de cette moyenne ceinture, ainsi qu'un second projet ayant une incidence directe sur celle-ci, à savoir le projet de tram tangentiel. Ce dernier prévoit un tracé empruntant en grande partie la route du Pont-Butin et rejoignant le carrefour situé à proximité de la route du Grand-Lancy et de l'avenue des Communes-Réunies.

Madame Baldoni précise que le projet de moyenne ceinture est conduit par l'Office cantonal du génie civil et rappelle que son objectif principal consiste à relier les centres urbains par une ceinture urbaine structurante. La présentation se concentre sur le secteur du Pont de Lancy, compris entre le carrefour des Esserts et le chemin des Rambossons.

Elle rappelle qu'une première étude préliminaire a été réalisée en 2021. En 2023, une loi relative au financement de nouvelles lignes de transport collectif a introduit une volonté d'intégrer une ligne de tram ainsi qu'un axe fort dédié aux vélos. Un complément d'étude a été lancé en 2024 et en 2025, les impacts significatifs constatés sur le projet initial ont rendu nécessaire la réalisation d'une étude d'impact environnemental. La présentation de ce jour vise ainsi à exposer l'état d'avancement du dossier à la suite de cette étude.

Madame Baldoni indique que l'analyse a été structurée en trois secteurs : le carrefour des Esserts, le Pont de Lancy, et le secteur de l'avenue des Communes-Réunies, à la hauteur de la piscine de Marignac. Elle précise que l'étude a porté sur cinq domaines principaux : la mobilité, le génie civil, l'environnement, l'aménagement du territoire et le paysage.

S'agissant du premier secteur, au niveau du carrefour des Esserts et du chemin des Olliquettes, deux principales variantes se sont distinguées : une variante comprenant des trémies d'entrée et de sortie et une variante prévoyant un enfouissement complet du trafic, la surface étant réservée à une desserte de quartier. Madame Baldoni précise que le positionnement du tram a été arrêté en configuration latérale, la voie centrale étant réservée au trafic individuel motorisé.

S'agissant du second secteur situé au niveau du Pont de Lancy, la variante privilégiée serait un décalage du pont vers le sud qui présente les meilleures caractéristiques techniques, bien que cette solution implique des impacts sur les villas, les coteaux ainsi que sur le site du Vallon de l'Aire.

S'agissant du troisième secteur, situé devant la piscine de Marignac sur l'avenue des Communes-Réunies, Madame Baldoni indique que le trafic serait enterré, entraînant la suppression du passage inférieur existant au profit d'un passage en surface intégrant des traversées piétonnes et cyclables.

Elle précise que l'ensemble des variantes étudiées conduisent à une péjoration de la fluidité pour les véhicules individuels motorisés, sauf hypothèse d'un report modal supérieur à 80%, lequel est considéré comme irréaliste à ce stade.

En conséquence, il a été proposé de suspendre provisoirement les études relatives au projet de moyenne ceinture dans l'attente de l'avancement des études du projet de tram, afin d'intégrer de manière cohérente les aménagements liés à ce dernier.

Madame Baldoni souligne enfin qu'un comité de pilotage (COFIL) est prévu au mois de mars afin de valider ces éléments. Elle précise que le projet de moyenne ceinture n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune communication publique et qu'il demeure traité exclusivement entre le canton et la commune, sans intention actuelle de communication externe.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026**14) COMMISSION DES TRAVAUX, SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026
RAPPORTEURE : Mme Nancy RUERAT****Présentation sur la priorisation des réalisations du service des travaux et énergie (STE) sur la base du budget 2026**
=====

La séance avait pour objectif de présenter la priorisation des projets du Service des travaux et de l'énergie (STE) pour 2026, en lien avec le budget et le plan pluriannuel des investissements.

Mme Moyard a indiqué que la planification initiale reposait sur l'engagement d'un poste supplémentaire d'architecte, qui n'a finalement pas été accordé. Cette situation a conduit le Conseil administratif à réviser les priorités et à reporter certains projets prévus en 2026.

27 projets sont en cours, 31 projets planifiés pour 2026 et 44 projets prévus pour 2027–2030.

Le STE intervient dans plusieurs secteurs :

- Génie civil : entretien et développement du réseau routier, ouvrages d'art et collecteurs d'assainissement (voie verte Bâtie–Bernex, rénovation de ponts et passerelles, mobilité douce).
- Technique et entretien : maintenance et amélioration des bâtiments communaux (Ferme de la Chapelle, villa Fort-l'Écluse 3).
- Énergie : mise en œuvre du Plan climat communal (photovoltaïque sur bâtiments communaux, rénovation des systèmes de chauffage, bornes de recharge, optimisation énergétique).
- Les investissements dans ce domaine représentent environ CHF 4 millions par an.
- Architecture : construction et rénovation des bâtiments communaux (écoles, crèches, logements, bâtiments administratifs).

Les investissements communaux pourraient atteindre environ CHF 230 millions d'ici 2035, notamment dans le domaine énergétique, contribuant au maintien du label « Cité de l'énergie ».

Projets en cours

- Développement du quartier Pont-Rouge
- Finalisation du projet Villa Rapin
- Mise aux normes incendie et acquisitions dans le quartier Rambossions
- Projets éducatifs : pavillons scolaires et EVE Clair-Matin

Projets planifiés pour 2026

- Plateau 40 et Surville bâtiment 12
- Nouvelle école en Sauvy
- Transformation de Chancy 28
- Construction de logements Bac-Maisonnettes
- Maison de quartier avec PLO
- Projet au Stade des Fraisiers
- Étude pour logements et bibliothèque au Pont-Butin
- Audits de l'état du patrimoine immobilier communal

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026**Projets futurs (2027–2030)**

- Équipement public à Chapelle-Gui
- Bibliothèque intercommunale
- Rénovation de l'école de Tivoli
- Rénovations énergétiques d'immeubles
- Projets liés au Stade de Florimont et au Lancy Tennis Club

Pour conclure Mme Moyard a expliqué que les projets prennent souvent plus de temps que prévu en raison de contraintes externes, mais que le taux de réalisation s'améliore depuis 2020. Elle souligne aussi l'impact de la planification budgétaire, l'apparition de projets urgents nécessitant de réadapter les priorités, et salue les progrès réalisés par l'administration tout en restant optimiste pour la suite.

15) COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET SOCIALE, PETITE ENFANCE, SÉANCE DU 2 MARS 2026
RAPPORTEUR : M. Marwan DOUIHOU**Nomination d'un-e représentant-e du Conseil municipal à la villa Tacchini**
=====

Mme VANDEPUTTE se propose pour la fonction.

- Sa candidature est accueillie et validée par des applaudissements.

16) RÉPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF
_____**a) Motion des groupes socialiste et MCG « Pour des mesures communales favorisant l'insertion professionnelle des adultes à Lancy » (M159-2026)**

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE157-2026 déposée par Mme Françoise Delfim
relative à l'objet suivant : Affectation des fonds dédiés à la solidarité internationale

Questions

- Attribution des fonds : Quels sont les organisations et/ou associations bénéficiaires des subventions allouées par la ville de Lancy à la solidarité internationale dans son ensemble ?
- Répartition : Quelle est la répartition précise de la subvention pour l'année écoulée entre les divers organismes ?
- Critères d'évaluation : Sur la base de quels critères d'impact les projets sont-ils sélectionnés, et comment le Conseil administratif s'assure-t-il du suivi opérationnel et financier une fois la subvention versée ?
- Visibilité locale : Quelles actions sont prévues pour informer les Lancéens et Lancéennes des résultats concrets obtenus grâce à ces subventions ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Réponses

La ville de Lancy s'est dotée d'une charte explicitant l'ensemble des questions soumises, vous la trouverez en pièce jointe de la réponse ci-dessous.

Attribution et répartition des fonds

Conformément à la politique municipale, la Ville de Lancy consacre annuellement **0,7 % de son budget de fonctionnement** à la solidarité internationale. La moitié de cette enveloppe, ainsi que le solde non attribué, est versée à la Fédération genevoise de coopération selon l'accord-cadre ci-joint. Une dotation spécifique de **CHF 50'000.-** est en outre attribuée à l'association *Lancy Coopération Afrique (LCA)*.

La liste détaillée des bénéficiaires est publiée chaque année dans le Compte rendu administratif et financier (CRAF), document accessible au public. Vous trouverez en annexe la liste pour l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2025, un montant global de **CHF 1'195'000.-** a été octroyé, incluant la dotation de CHF 50'000.- pour LCA. Ces fonds ont permis de soutenir **65 projets de développement** ainsi que **9 opérations d'aide d'urgence**. La liste exhaustive des projets subventionnés pour 2025 sera présentée dans le CRAF au cours du deuxième semestre 2026.

Critères d'évaluation et suivi

Les projets sont examinés selon des critères tels que la pertinence au regard des besoins identifiés, l'impact attendu, la faisabilité technique et financière, la capacité du porteur de projet et la durabilité des actions proposées.

L'octroi d'une subvention est conditionné à la remise d'un dossier complet. Un rapport d'activité et un décompte financier sont exigés afin d'assurer le suivi opérationnel et financier. Le cas échéant, des compléments d'information peuvent être demandés.

Visibilité locale

La communication s'effectue principalement par le biais du Compte rendu administratif et financier (CRAF). Celui-ci rappelle que la Ville soutient des actions concrètes de développement social et économique et défend des valeurs telles que la promotion de la paix, le respect des droits humains, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

Ces informations garantissent la transparence quant à l'utilisation des fonds publics.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE158/2026 relative à l'objet suivant : Cadre normatif et gouvernance des DASC

A ce jour, la Ville de Lancy dispose de trois Maisons de quartier (Maison de quartier Sous l'Etoile, Maison de quartier du Plateau et Villa Tacchini) et deux Terrains d'aventure (du Petit-Lancy et Lancy-Voirets) en gestion associative. Trois dispositifs d'animation socioculturelle (DASC) complètent l'offre déployée par la Ville de Lancy, à ce jour, avec le projet d'un quatrième prochainement.

Le premier DASC géré en copilotage par la FASE et la commune a été créé en septembre 2021, sous l'égide intercommunale de Plan-les-Ouates et Lancy à la Chapelle-Les Sciers pour répondre aux besoins du quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Le dispositif d'animation à Pont-Rouge a vu le jour en 2022, sous la responsabilité de la Maison de quartier Sous l'Etoile (MQSE) dans un premier temps, et déployé au sein de la Villa Rapin et Villa Perret (ex-Marignac). Dès septembre 2023, le dispositif a investi des locaux au sein de l'école de Pont-Rouge, en attendant la construction d'une nouvelle Maison de quartier, aux Vignes. Au vu de l'investissement et des réalités territoriales, le comité de la MQSE a souhaité se retirer du projet. Par conséquent, depuis 2024, le projet est également géré en direct.

Quant au DASC Clair-Matin, il a investi la Villa Solitaire depuis 2024 pour déployer ses prestations en faveur des enfants et des familles du quartier.

En réponse aux questions, nous vous présentons les éléments suivants :

1. Sur quelles bases réglementaires reposent les DASC ?

La Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle J 6 11, art. 8 al. 2, donne une latitude à la FASE de définir l'affectation des ressources en fonction des quartiers où le besoin est important. Cette affectation se réalise dans un étroit partenariat et dialogue constant avec les autorités communales.

2. Existe-t-il une grammaire commune définissant leurs modalités de fonctionnement ?

Le modèle de fonctionnement des DASC est inspiré du mode de fonctionnement des équipes de travail social hors murs. Il faut rappeler que ce modèle a une histoire de plus de 40 ans, à l'origine construit pour le dispositif de la Grève Nautique (que l'on qualifie aujourd'hui de DASC), puis affiné avec la structuration du travail social hors murs (TSHM) entre 2004 et 2012.

Le mode de gouvernance s'opère avec un-e responsable d'équipe et un comité de pilotage ad hoc regroupant l'autorité politique communale et le secrétariat général de la FASE en tant qu'autorité professionnelle et employeur. La FASE est par ailleurs garante d'une cohérence cantonale des actions. La contractualisation des professionnels engagés, la gestion et le suivi des ressources humaines sont ainsi de la responsabilité du secrétariat général de la FASE, par délégation de son Conseil de fondation. La gestion budgétaire et comptable est basée sur des outils communs à l'ensemble des DASC, équipes TSHM et centres. Elle répond aux exigences légales en termes de conformité comptable (GAP RPC 21).

Au demeurant, nombre d'éléments de gestion sont transversaux à l'ensemble des équipes FASE, quel que soit le modèle de gouvernance (contractualisation par la FASE, modèle comptable, représentant-e communal-e etc.). Cela dit, l'ensemble des associations d'une commune, les DASC et les équipes TSHM se retrouvent dans au minima une séance annuelle avec l'autorité politique communale et le secrétariat général de la FASE pour réaliser un bilan des actions menées, évaluer les synergies et les complémentarités, et définir les priorités à venir.

3. Qui décide en dernier ressort des adaptations locales et des choix organisationnels opérés dans chaque structure ?

Si par adaptations locales il est question de programmes d'action, celui-ci est proposé par les équipes et validé par un comité de pilotage, composé de l'autorité communale et du secrétaire général. Des conseils d'habitants (ou des formes similaires) sont très souvent mobilisés par les équipes pour proposer des actions à dimension collective et favoriser la porosité avec les quartiers concernés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Si par choix organisationnels il est entendu la composition de l'équipe, la FASe propose un modèle éprouvé.

b) Motions-résolutions

Motion M132-2025 « Lancy, commune responsable et engagée dans le soutien aux produits et services suisses » (M132A-2026)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 132-2025 relative à l'objet suivant : Lancy, commune responsable et engagée dans le soutien aux produits et services suisses

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal pour cette motion, qui souligne l'importance de soutenir l'économie locale, les circuits courts et la consommation responsable dans un contexte marqué par des enjeux sanitaires, environnementaux et économiques. Les objectifs exprimés rejoignent des démarches déjà engagées par la Ville de Lancy, notamment dans le cadre du Plan Climat Lancy 2024 (PCL) et de la Stratégie de promotion économique 2025–2030, adoptée en mai 2025.

La réponse ci-dessous présente, en lien direct avec les deux invites de la motion, les actions en place et les orientations prévues, en distinguant les mesures relevant du Plan Climat et celles issues de la Stratégie de promotion économique.

1. Promotion renforcée de l'économie locale, régionale, romande et suisse et des circuits courts

Mesures relevant du Plan Climat Lancy 2024 (PCL) :

Le PCL intègre un axe dédié aux biens de consommation et à l'alimentation durable, visant à encourager les circuits courts et à réduire l'empreinte carbone liée aux achats :

- Sensibilisation à l'alimentation locale et bas carbone (mesure B1) :
 - Organisation d'événements tels que la Fête de l'abeille et du terroir ;
 - Ateliers et actions pédagogiques auprès de la population ;
 - Campagnes de communication valorisant les produits régionaux.
- Valorisation des producteurs locaux sur les marchés communaux (mesure B2) :
 - Priorisation des producteurs genevois et régionaux lors de l'attribution des emplacements ;
 - Encouragement des filières de proximité.
- Soutien aux rez-de-chaussée actifs (mesure B4) :
 - Accueil d'activités de proximité, d'économie circulaire ou de commerce local ;
 - Activation des arcades pour favoriser la vie économique de quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

- Promotion d'une alimentation durable et locale dans les prestations communales (mesures B5 à B8) :
 - Restauration scolaire ;
 - Structures d'accueil de la petite enfance (EVEP) ;
 - Restaurant communal « Le Temps d'un Arrêt » ;
 - Manifestations officielles.

Mesures relevant de la stratégie de promotion économique 2025–2030 :

La Stratégie de promotion économique renforce le soutien structurel au tissu économique local :

- Implantation d'actrices et acteurs régionaux :
 - Mobilisation du patrimoine financier communal pour favoriser l'installation d'activités locales ;
 - Accompagnement de projets liés à l'économie circulaire ou aux circuits courts.
- Mise en réseau et visibilité des entreprises locales :
 - Organisation d'événements de réseautage ;
 - Valorisation des prestataires lancéens et genevois.
- Amélioration de l'accès des PME aux marchés publics :
 - Élaboration de recommandations adaptées d'ici 2027 ;
 - Simplification et clarification de certains cahiers des charges.

Enfin, une démarche de modernisation des achats est en cours au sein de l'administration communale, dans le respect du cadre légal des marchés publics. Celle-ci vise à rationaliser les consommables et à mutualiser les besoins de l'administration, tout en structurant les achats responsables et mobilisant les leviers autorisés pour soutenir, lorsque cela est possible, les acteurs locaux.

2. Promotion et utilisation de produits et services genevois, GRTA, romands ou suisses dans les manifestations officielles et l'administration

Mesures relevant du PCL :

Plusieurs actions concrètes ont été déployées pour intégrer des critères de durabilité et de provenance dans les prestations communales :

- Directive pour les manifestations officielles (2026) :
 - Priorité aux produits de saison issus de circuits courts ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

- Approvisionnement privilégié genevois et régional, puis suisse ;
- Recours à des labels tels que GRTA, AOP ou IGP ;
- Valorisation des boissons artisanales locales.

- Restauration scolaire et structures de la petite enfance :
 - Charte d'alimentation durable pour les restaurants scolaires (2025) ;
 - Exigences GRTA dans le cahier des charges du prestataire Kidélis ;
 - Création d'une cuisine de production EVEP (2026) pour renforcer l'intégration de produits locaux ;
 - Participation au projet de « Système alimentaire intégré du Vallon de l'Aire » porté par l'Office cantonal de l'agriculture et la nature (OCAN), visant à renforcer les circuits courts en favorisant l'intégration de denrées agricoles locales dans la restauration scolaire et communale.

- Restaurant communal « Le Temps d'un arrêt » :
 - Minimum 65 % de produits alimentaires suisses ;
 - Minimum 25 % de produits GRTA ;
 - 70 % de boissons locales sans alcool ;
 - 100 % de boissons artisanales locales ;
 - Exigences élevées concernant la provenance de la viande et de la volaille.

Mesures relevant de la stratégie de promotion économique 2025–2030

Dans l'administration communale et les mandats externes :

- Recensement des prestations locales afin d'améliorer leur visibilité lors des appels d'offres.
- Encouragement à la mise en concurrence d'entreprises locales lorsque cela est possible.
- Adaptation progressive des cahiers des charges pour :
 - Faciliter l'accès des PME ;
 - Intégrer des critères liés aux circuits courts, aux conditions sociales et environnementales ou à la labellisation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Le Conseil administratif rappelle toutefois que la législation fédérale et cantonale sur les marchés publics ne permet pas de privilégier explicitement une origine géographique (suisse, cantonale ou communale). Les actions communales s'inscrivent donc dans le cadre légal en mobilisant des critères objectifs liés à la durabilité et à la qualité des chaînes d'approvisionnement.

3. Conclusion

Au regard des éléments exposés et en lien direct avec les invites 1 et 2 de la motion, le Conseil administratif considère que la Ville de Lancy met déjà en œuvre des mesures substantielles et structurées pour promouvoir l'économie locale et favoriser l'utilisation de produits et services genevois, régionaux ou suisses.

Les actions relevant du PCL renforcent la consommation responsable, les circuits courts et l'intégration de produits locaux dans les prestations communales.

Les mesures issues de la stratégie de promotion économique 2025–2030 soutiennent durablement le tissu économique local et améliorent l'accès des entreprises lancéennes et genevoises aux opportunités communales.

La marge de manœuvre reste encadrée par le droit des marchés publics, qui ne permet pas d'exclure ou de privilégier une origine géographique en tant que telle.

Dans ce contexte, le Conseil administratif estime que les objectifs poursuivis par la motion sont intégrés dans les politiques publiques de la Ville et que celle-ci agit, dans le cadre légal existant, de manière proactive et cohérente pour soutenir une consommation locale, responsable et durable.

POINTS FINAUX

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme VANDEPUTTE : C'est une question écrite que je vais adresser à M. BONFANTI au sujet du chemin des Rambossons, avec la piétonnisation. Quand on avait voté le crédit d'études, on avait parlé des accès au commerce. Ce sont des questions un peu précises pour savoir comment avançait ce projet par rapport à ce point-là.

M. DAHER : Concernant les questions écrites, il a été décidé au bureau d'autoriser la lecture des questions écrites, étant donné que le public a le droit de les écouter. Ce n'est pas une obligation, mais si vous souhaitez la lire, Mme VANDEPUTTE.

Mme VANDEPUTTE donne lecture de sa question écrite :

Question écrite « piétonnisation du Chemin des Rambossons »

Le Conseil municipal, lors de la séance plénière du 13 février 2025, approuvait un crédit d'étude complémentaire de 194'000.- pour la requalification du chemin des Rambossons, dans le secteur Semailles. Il s'agissait alors de poursuivre le développement du projet qui comprenait des aménagements publics et une piétonnisation du tronçon.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

Bien que ce projet ait suscité l'enthousiasme sur le fond pour l'ensemble du Conseil, notre groupe avait souligné l'importance d'assurer les accès aux commerces, en particulier au tea-room située au chemin des Semailles, soulignant les risques économiques et environnementaux de créer des détours importants et des mouvements inutiles de véhicules. En effet, certains commerces sont spécialisés et même si une part importante de la clientèle se déplace en mode doux ou collectif, une part non négligeable se déplace également en voiture.

Vous aviez répondu qu'un plan localisé de quartier avait été voté en 2012 et qu'il était alors prévu de fermer complètement ce tronçon à la circulation. Vous aviez évoqué que le schéma de circulation allait être forcément modifié. Vous aviez enfin mentionné que cette question pouvait tout de même être traitée dans le sens que l'idée n'était pas d'interdire l'accès de certains véhicules.

Lors de la Commission des finances qui précédait la séance plénière, la question des accès pour les personnes à mobilité réduite avait été posée. La réponse donnée portait sur l'éventualité de faire passer les personnes par des accès souterrains.

Vu que l'avant-projet était présenté sous une première version en mars 2024,

Vu que le crédit d'étude a été voté en février 2025,

Vu l'intervention de notre groupe au moment du vote du crédit complémentaire et de votre réponse,

Ma question est la suivante :

- *Est-ce que ce projet a avancé depuis une année ?*
- *Si oui, est-ce que ces questions d'accès aux commerces situés au bord de ce chemin et à forte proximité, comme le tea-room située au chemin des Semailles, a pu être traitée et comment ?*
- *Est-ce que vous pouvez garantir aux commerçants concernés que leurs clients auront accès à leur commerce par voiture ?*
- *Est-ce qu'une nouvelle image de ce projet sera prochainement présentée en commission ?*

M. FISCHER : Ma question s'adresse à Mme MOYARD. À la lecture de la feuille d'avis officielle de ce jour, nous avons pris connaissance d'une demande d'autorisation de construire concernant l'immeuble 6 avenue du Plateau 4A. Celle-ci mentionne notamment l'installation d'une pompe à chaleur ainsi que la création d'un ascenseur dans le cadre d'un changement d'affectation. Cette publication suscite toutefois une certaine surprise. En effet, au regard des discussions et des décisions prises par ce Conseil, nous nous interrogeons sur la démarche entreprise. Dès lors, pouvez-vous nous préciser sur quelles raisons cette demande définitive a été déposée et quelle est la position au Conseil administratif au regard des décisions et de la volonté exprimée par la majorité de ce Conseil ? J'ai l'extrait de la FAO, si jamais, pour vos dossiers.

M. COUTO : C'est une question par rapport aux RH. Il m'a été rapporté qu'il y a le poste ouvert pour le chef des espaces verts, qui a été remis en concours parce qu'apparemment les personnes qui ont postulé n'étaient pas en mesure de prendre la place. Ma question est de savoir qui gère au niveau des RH les analyses des dossiers parce que j'ai pris connaissance de quelqu'un qui a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

postulé qui, éventuellement, aurait capacité (c'est très subjectif) pour éventuellement prendre le poste. Le poste est relancé. Donc, ma question est de savoir, est-ce que vous voulez des gens tellement techniques juste pour être dans un bureau pour décider ? Est-ce que c'est des gens aussi qui s'y connaissent dans le terrain ? Quelle est la personne qui décide de cela ? Quelles sont les personnes qui décident de l'analyse des dossiers ?

Parce que j'ai entendu dire qu'il y a des gens qui viennent de l'autre côté de la frontière qui sont aux RH. Je peux comprendre que les gens ont connaissance de leur système, qui est système Bac et études, etc., qui ne connaissent pas tellement le système suisse d'apprentissage. Là, je peux mettre en question des fois les critères de choix ou d'analyse des dossiers par rapport aux résidents suisses qui éventuellement postuleront pour certains postes. Ce n'est pas la première fois que j'entends des gens qui ont postulé même pour d'autres choses. Je ne peux pas effectivement juger clairement parce que je n'ai pas analysé les dossiers. Mais comme ce n'est pas déjà la première fois, c'est pour cela que je viens avec cette question. J'aimerais donc bien comprendre comment est-ce que le système d'analyse des dossiers est fait pour le recrutement.

Mme CONRADIN : J'ai une question pour Mme MOYARD qui concerne le parc de la Mairie et plus précisément les chemins de désir que les enfants ont créés en traversant le parc pour se rendre à l'école. Ma question, ce n'est pas vraiment de discuter de l'opportunité de nuire au désir que les enfants pourraient avoir de se rendre à l'école, parce que je pense que nous sommes tout à fait conscients qu'il s'agit là de protéger le parc, notamment les espaces verts. Ma question, puisque a priori l'école va rester là et que les enfants vont continuer de devoir traverser le parc pour aller à l'école, concerne plutôt la pérennisation des barrières en bois qui sont actuellement posées à six endroits différents dans ce parc. Est-ce qu'il est prévu de les rendre pérennes ou éventuellement de les remplacer par une œuvre artistique ?

Mme MOYARD : Pour M. FISCHER, il faut que je vérifie. Cela fait longtemps que c'est autorisé. Il n'y a rien eu de nouveau là-dessus, donc je ne comprends pas. Il y a une autorisation en force, on vous l'avait déjà dit, qui avait été déposée de longue date, parce que, quand on prévoit des travaux, a priori, quand on vous les chiffre, etc., on a déjà une autorisation de manière à savoir tout ce qui est à faire. Ma supposition (mais je prends volontiers votre papier et je vérifierai), c'est que cette publication fait référence à cette autorisation, mais qui est en force depuis des mois. On vous reviendra dans un avenir tout à fait proche (si on y arrive, ce sera pour le CM de mai, sinon ce sera pour le CM de juin) avec un exposé des motifs concernant cet objet, puisque nous avons fait les différentes études complémentaires que vous nous aviez demandées, pour voir s'il était possible de construire une extension accolée à cette villa, de manière à pouvoir augmenter la taille de la structure. On a donc fait toute une série d'études complémentaires. Cela a coûté et a pris un peu de temps et on vous donnera les résultats. M. BONFANTI vous répondra sur la question RH spécifique au service de l'environnement. D'une manière générale, M. COUTO, on a un service RH, donc on a des professionnels RH, avec une responsable du recrutement, des responsables RH, et on regarde en détail. Sur le cas spécifique, on verra ce que M. BONFANTI a envie de vous dire, quand bien même, disons, il y a des notions de protection, donc on ne va pas disserter sur des CV au sein du Conseil municipal. Mais soyez assurés qu'on a une équipe de professionnels qui regarde cela professionnellement. Ce n'est pas forcément parce que vous avez une connaissance qui estime qu'elle était hyper compétente pour ce poste-là que c'est forcément l'avis de la Ville de Lancy, respectivement de son service RH.

Et puis, Mme CONRADIN, on pourra vous revenir dans un avenir relativement proche également avec un point d'information en Commission des travaux. Ce à quoi vous faites référence, c'est, si j'ai bien compris, pas tellement le parc de la mairie, mais plutôt le préau de l'école de Pont-Rouge, préau qui est végétalisé. Non, me dit-elle. Alors, je ne vois pas très bien où il y a des chemins de désir autres que les chemins piétonniers qui sont indiqués dans le parc de la Mairie. Peut-être que vous m'indiquerez exactement où c'est et ensuite, je m'empresserai de passer la patate chaude à mon collègue, puisque la question des parcs est sous sa responsabilité et celle

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

du service de l'environnement. Maintenant, effectivement, on essaie de tenir compte des chemins de désir des personnes. A priori, quand on développe des cheminements, c'est penser pour et réfléchi en fonction. Est-ce que là, il y a quelque chose qui nous a échappé ? Cela peut arriver à certains endroits, mais il faudra déjà qu'on situe l'endroit, parce que M. BONFANTI ne voit pas où c'est, et moi non plus. Mais on creusera la question, c'est le cas de dire.

M. BONFANTI : Je vais essayer de compléter et de ne pas trop rentrer dans les détails parce qu'il y a quand même des questions de confidentialité. Effectivement, comme dans tous les services, les postes à haute responsabilité ne sont pas faciles à trouver. Il y a une grande concurrence entre les communes et aussi entre les entreprises privées. C'est extrêmement compliqué de trouver les bonnes personnes. Après, je vous rappelle que cela vous a été présenté aussi en Commission de l'administration. C'est tout le travail qui a été fait sur les descriptifs de postes. On a maintenant pratiquement plus de 17 critères qui permettent d'évaluer si une personne peut être engagée ou pas, si elle a les bons papiers ou pas, si elle est en capacité de management de pratiquement une trentaine de personnes (ce n'est pas non plus 3-4 personnes qu'on doit gérer au niveau des jardiniers, il y a le cimetière et le centre horticole de production, donc c'est un gros travail derrière). Effectivement, on a le choix entre engager soit les personnes qui ne sont pas compétentes, soit de prendre le temps d'engager les personnes qui le sont. Là, on a pris la décision de prendre plus de temps pour engager les personnes qui sont vraiment compétentes.

Mme MOYARD : J'ai la réponse à la question de M. FISCHER. C'est la prolongation de l'autorisation. Il y a peut-être deux mois le STE m'a demandé l'autorisation de prolonger l'autorisation de manière à ne pas la perdre pendant le temps d'instruction complémentaire que vous demandiez. Je suppose donc que c'est cela. Je prends néanmoins votre papier et je vérifierai. Éventuellement, je vous ferai un divers en Commission des travaux.

M. DAHER : Il n'y a plus de questions. Donc la séance est clôturée. Juste avant que vous partiez, je demande si le public a une question.

La séance est levée à 22h12.

La Secrétaire :

Hélène CONRADIN

Le Président :

Vincent DAHER

Séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2026

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Nicolas LANCE : Bonsoir à tous, je m'appelle Nicolas LANCE et je suis nouveau propriétaire en haut du chemin des Vignes au Petit-Lancy. Je demande si le service des travaux pourrait venir voir à la hauteur du 31. Il y a des dégâts sur les trottoirs avant d'arriver au chemin de la Vendée et voir si cela peut être réparé facilement.

Mme MOYARD : Cher Monsieur, j'ai pris note. On peut éventuellement échanger brièvement pour que je situe bien l'endroit. Je regarderai effectivement avec le service des travaux pour que notre pôle génie civil puisse aller voir de quoi il en retourne.

M. DAHER : Parfait. Merci, monsieur. La séance est clôturée. Je vous remercie. Bonne soirée à toutes et tous.